ISSN 1246-3442

Orientations budgétaires 2018
Séance du 26 février 2018

Compte-rendu des débats

LOT-ET-GARONNE
Le Département

NOMS DES PRESIDENTS DU DEPARTEMENT ET DES PREFETS DEPUIS 1945

Année	Préfet	Président du Département
1945	P. LECENE	Rodolphe ROUBET
1948	M. SEGAUT	-
1949	-	Dr Henri TOUSSAINT
1951	R. COUSIN	-
1953	M. PICARD	-
1957	L. OTTAVIANI	-
1959	J. SAUNIER	Jacques BORDENEUVE
1960	M. ELLIA	-
1963	L. VERGER	-
1966	F. LABORDE	-
1968	H. BOUCOIRAN	-
1973	P. FEUILLOLEY	-
1975	Ch. ORSETTI	-
1976	-	René ANDRIEU
1977	Th. KAEPPELIN	-
1978	-	Jean FRANCOIS-PONCET
1982	P. BLANC	-
1985	P. LEROY	-
1986	B. COURTOIS	-
1987	S. THIRIOUX	-
1988	J.-Ch. ASTRUC	-
1992	M. DIEFENBACHER	-
1994	J.C. VACHER	Dr Jean-Louis BRUNET
1998	N. JACQUET	Jean FRANCOIS-PONCET
2000	A. MERLOZ	-
2001	-	-
2002	H. MASSE	-
2004	-	Michel DIEFENBACHER
2005	R. THUAU	-
2006	-	-
2007	L. BEFFRE	-
2008	-	Pierre CAMANI
2010	B. SCHMELTZ	-
2012	M. BURG	-
2013	D. CONUS	-
2016	Mme P. WILLAERT	-

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

PRESIDENT : **Pierre CAMANI**

MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

AGEN 1	**M. Christian DELBREL** Journaliste Maire de Pont-du-Casse Vice-président d'Agen Agglomération **Mme Nathalie BRICARD** Infirmière
AGEN 2	**M. Christian DEZALOS Ch. O.** Retraité Maire de Boé Vice-président d'Agen Agglomération **Mme Laurence LAMY** Fonctionnaire
AGEN 3	**M. Pierre CHOLLET** Médecin pneumologue 1er Adjoint au Maire d'Agen **Mme Baya KHERKHACH** Salariée
AGEN 4	**M. Christophe BOCQUET** Vétérinaire (en retraite) **Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT** Fonctionnaire Adjointe au Maire d'Agen
L'ALBRET	**M. Nicolas LACOMBE** Directeur d'école Maire de Nérac **Mme Marylène PAILLARES** Adjointe au Maire de Nérac
CONFLUENT	**M. Alain MERLY Ch.** Représentant de commerce (en retraite) Maire de Prayssas Vice-président de la communauté de communes du Confluent et Côteaux de Prayssas

Mme Laurence DUCOS
Salariée

COTEAUX DE GUYENNE

M. Pierre CAMANI
Pr sident du Conseil d partemental
Cadre territorial (en retraite)

Mme Caroline HAURE-TROCHON
Médecin généraliste

FORET DE GASCOGNE

M. Raymond GIRARDI
Agriculteur (en retraite)
Maire d'Argenton
Président de la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne

Mme Hélène VIDAL
Fonctionnaire

FUMELOIS

M. Daniel BORIE
Retraité (SADEFA)
Maire de Saint-Vite

Mme Sophie GARGOWITSCH
Enseignante – sophro-relaxologue
Maire de Blanquefort-sur-Briolance

HAUT AGENAIS PERIGORD

M. Marcel CALMETTE
Médaille communale et départementale
Médaille d'honneur agricole
Retraité
Maire de Paulhiac

Mme Christine GONZATO-ROQUES
Fonctionnaire
Adjoint au Maire de Monflanquin

LAVARDAC

M. Michel MASSET
Gérant de société
Maire de Damazan
Président de la communauté de communes du Confluent et Côteaux de Prayssas

Mme Valérie TONIN
Agent immobilier
Adjointe au Maire de Barbaste

LIVRADAIS

M. Jacques BORDERIE
Chef d'entreprise
1er adjoint au Maire de Ste-Livrade-sur-Lot

Mme Séverine BESSON
Agricultrice

MARMANDE 1	**M. Joël HOCQUELET** Médecin généraliste **Mme Emilie MAILLOU** Fonctionnaire
MARMANDE 2	**M. Jacques BILIRIT** Développeur économique Maire de Fourques-sur-Garonne **Mme Sophie BORDERIE** Infirmière-Anesthésiste
OUEST AGENAIS	**M. Jean DREUIL** Comptable (en retraite) Maire de Sérignac-sur-Garonne Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique territoriale **Mme Françoise LAURENT** Retraitée de l'Education Nationale
PAYS DE SERRES	**M. Bernard BARRAL** Retraité **Mme Marie-France SALLES Ch.** Maître de Conférence Maire d'Engayrac
SUD EST AGENAIS	**M. Rémi CONSTANS** Médecin cardiologue (en retraite) Maire de Layrac Membre du bureau délégué d'Agen Agglomération **Mme Louise CAMBOURNAC - C. Ch.** Retraitée Fonction publique d'Etat Maire d'Astaffort
TONNEINS	**M. Michel PERAT** Retraité Maire de Clairac **Mme Line LALAURIE** Retraitée Fonction publique territoriale Maire de Castelmoron-sur-Lot Vice-présidente de la communauté de communes Lot et Tolzac
VAL DU DROPT	**M. Pierre COSTES** Vétérinaire **Mme Danièle DHELIAS** Exploitante agricole Adjointe au Maire de Ségalas

VILLENEUVE 1	**M. Guillaume LEPERS** Cadre commercial **Mme Patricia SUPPI** Fonctionnaire
VILLENEUVE 2	**M. Patrick CASSANY** Gérant de société 1er Vice-président du Conseil départemental Maire de Villeneuve-sur-Lot Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois **Mme Catherine JOFFROY** Avocate

<u>LEGENDES</u> *:*

Ordre National de la Légion d'Honneur

Ordre National du Mérite

Mérite Agricole

Ordre des Palmes Académiques

Ordres des Arts et des Lettres

Croix de Guerre 1939-1945

Croix du Combattant

Croix du Combattant Volontaire

C. Commandeur

O. Officier

Ch. Chevalier

COMMISSION PERMANENTE

Pr sident : M. Pierre CAMANI

Premier Vice-Pr sident : M. Patrick CASSANY

Vice-Pr sidents : Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Sophie BORDERIE, M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY, M. Nicolas LACOMBE, Mme Christine GONZATO-ROQUES

Membres : M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE, Mme Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre COSTES, Mme Hélène VIDAL, M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES, M. Christian DELBREL, Mme Valérie TONIN, M. Christophe BOCQUET, Mme Nathalie BRICARD, M. Pierre CHOLLET, Mme Séverine BESSON, M. Rémi CONSTANS, Mme Louise CAMBOURNAC, M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Michel PERAT, Mme Baya KHERKHACH, M. Jacques BORDERIE, Mme Line LALAURIE, Mme Patricia SUPPI

§ § § § §

COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT »

****

Pr sident : Mme Sophie BORDERIE
Vice-Pr sidents : Mmes Christine GONZATO-ROGUES, Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre COSTES
Membres : Mmes Hélène VIDAL, Marie-France SALLES, Louise CAMBOURNAC, Baya KHERKHACH, Séverine BESSON, Nathalie BRICARD

COMMISSION

« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE »

Pr sident : M. Patrick CASSANY
Vice-Pr sidents : Mme Hélène VIDAL, M. Michel MASSET
Membres : MM. Joël HOCQUELET, Nicolas LACOMBE, Michel PERAT, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES »

Pr sident :	M. Jacques BILIRIT
Vice-Pr sident :	M. Michel MASSET
Membres :	MM. Marcel CALMETTE, Bernard BARRAL, Jean DREUIL, Guillaume LEPERS, Michel PERAT, Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE»

Pr sident :	Mme Sophie GARGOWITSCH
Vice-Pr sidents :	Mmes Laurence LAMY, Valérie TONIN
Membres :	M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Christophe BOCQUET, Mme Séverine BESSON, M. Alain MERLY

COMMISSION

« POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

Pr sident :	M. Nicolas LACOMBE
Vice-Pr sidents :	Mmes Valérie TONIN, Emilie MAILLOU
Membres :	Mmes Françoise LAURENT, Laurence DUCOS, Patricia SUPPI

COMMISSION

« CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE »

Pr sidente :	Mme Catherine JOFFROY
Vice-Pr sidents :	M. Daniel BORIE, Mme Nathalie BRICARD
Membres :	Mmes Marylène PAILLARES, Valérie TONIN, M. Rémi CONSTANS, Mme Patricia SUPPI

COMMISSION

« AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT »

Pr sident :	M. Raymond GIRARDI
Vice-Pr sidents :	M. Marcel CALMETTE, Mme Danièle DHELIAS, M. Bernard BARRAL
Membres :	Mmes Valérie TONIN, Séverine BESSON, MM. Alain MERLY, Christophe BOCQUET

COMMISSION

« ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE»

Pr sidente :	Mme Marie-France SALLES
Vice-Pr sidente :	Mme Marylène PAILLARES
Membres :	Mmes Laurence LAMY, Emilie MAILLOU, Séverine BESSON, Louise CAMBOURNAC

COMMISSION

« FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES »

Pr sident :	M. Christian DEZALOS
Vice-pr sidente :	Mme Marie-France SALLES
Membres :	Mme Françoise LAURENT, MM. Christian DELBREL, Pierre CHOLLET Mme Line LALAURIE

COMPTE RENDU

DES DEBATS

TABLE DES MATIERES

REUNION DU 26 FEVRIER 2018

Pages

- Ouverture de la séance du 26 février 2018 sous la présidence de M. Pierre Camani, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne 1

- Désignation du secrétaire de séance 1

- Approbation du procès-verbal de la session du 10 novembre 2017 consacrée à la Décision Modificative n°1 de 2017 (rapport n° 8001) 1

- Intervention du Président sur les Orientations budgétaires 2018 2

- Présentation du rapport d'orientations budgétaires 2017 (rapport n°9005) par M. Dézalos, et débats 7

- Décision de compléter la commission permanente suite à la vacance du siège de M. Moga (rapport n° 8002) ..... 2 et 25

- Présentation du rapport annuel 2018 sur la situation en matière de développement durable, (rapport n° 4001) par Mme Gargowitsch 25

- rapport n° 8003 sur la modification de la représentation du Département au Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 29

- rapport n° 9001 sur la modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) 29

- rapport n° 9002 sur la modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de délégation de services publics 29

- rapport n° 9003 sur le suivi des observations définitives de la Chambre régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine relatives à la gestion du Département de Lot-et-Garonne pour les exercices 2010 et suivants 30

- rapport n° 9004 sur les observations définitives de la Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la société anonyme d'économie mixte locale d'exploitation de la base de plein air de Le Temple-sur-Lot - Exercices 2009 et suivants 30

- rapport d'orientations budgétaires pour 2018 (n°9005) 31

- vote des motions 31

- motion n°1 déposée par Mme Gargowitsch et M. Borie au nom du groupe de la majorité départementale relative au rapport Spinetta sur l'avenir du transport ferroviaire 34

- motion n° 2 déposée par les conseillers départementaux du groupe l'Avenir Ensemble relative à la décision du Gouvernement d'abaisser à 80 kms/h la limitation de vitesse sur les routes secondaires ..... 35 et 36

- Diaporama n°1 relatif aux orientations budgétaires 2018 37

- Diaporama n° 2 relatif au rapport annuel 2018 sur la situation en matière de développement durable présenté par Mme Maëva Le Joubioux 43

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU 1ER TRIMESTRE 2018
SEANCE DU 26 FEVRIER 2018

SOMMAIRE

pages

Commission Développement durable et citoyenneté

4001 Rapport annuel 2018 sur la situation en matière de développement durable…… p. 29

Commission Administration générale, ressources humaines et patrimoine

8001 Approbation des débats de la session consacrée à la Décision Modificative n°1 de 2017 …… p. 1

8002 Décision de compléter la commission permanente suite à la vacance du siège de M. Moga ……..… p. 25

8003 Modification de la représentation du Département au conseil d'administration du SDIS ……... p. 29

Commission Finances et évaluation des politiques publiques

9001 Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) …….. p. 29

9002 Modification de la composition de la Commission d'appels d'offres et de la Commission de délégation de services publics …… p. 29

9003 Suivi des observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine sur la gestion du Département de Lot-et-Garonne pour les exercices 2010 et suivants …… p. 30

9004 Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la société anonyme d'économie mixte locale d'exploitation de la base de plein air de Le Temple-sur-Lot - Exercices 2009 et suivants ……. p. 30

9005 Rapport d'orientations budgétaires pour 2018 …… p.31

MOTIONS

Motion n°1 relative au rapport Spinetta sur l'avenir du transport ferroviaire …… p. 32

Motion n°2 relative à la décision du Gouvernement d'abaisser à 80km/h la limitation de vitesse sur les routes secondaires …… p. 33

TABLE DES INTERVENTIONS

Intervenants	*Pages*
M. Pierre CAMANI *Président du Conseil départemental*	1 à 7, 10, 17, 19, 20, 21, 23 à 25, 29, 30, 31, 32
M. Jacques BILIRIT	15 à 17, 19
Mme Sophie BORDERIE	32
Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT	20,30
M. Marcel CALMETTE	19
M. Patrick CASSANY	22
M. Pierre CHOLLET	18
M. Christian DELBREL	10 à 12, 19, 32
M. Christian DEZALOS	7 à 10, 17
Mme Laurence DUCOS	31
Mme Sophie GARGOWITSCH	25, 27,28
M. Raymond GIRARDI	20, 32
M. Joël HOCQUELET	17, 32
M. Guillaume LEPERS	12 à 15, 17, 21
Mme Maëva LE JOUBIOUX (Chargée du développement durable à la Direction Soutien aux territoires)	26, 27, 28
M. Gérard DAULHAC (Directeur général adjoint des Solidarités territoriales, éducatives et sportives)	31

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

SÉANCE DU LUNDI 26 FÉVRIER 2018

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Pierre CAMANI, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, assisté de M. Jacques ANGLADE, Directeur général des services.

Étaient présents : M. BARRAL Bernard, Mme BESSON Séverine, MM. BILIRIT Jacques, BOCQUET Christophe, BORDERIE Jacques, Mme BORDERIE Sophie, M. BORIE Daniel, Mmes BRANDOLIN-ROBERT Clémence, BRICARD Nathalie, M. CALMETTE Marcel, Mme CAMBOURNAC Louise, MM. CASSANY Patrick, CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi, COSTES Pierre, DELBREL Christian, DÉZALOS Christian, Mme DHELIAS Danièle, M. DREUIL Jean, Mmes DUCOS Laurence, GARGOWITSCH Sophie, M. GIRARDI Raymond, Mmes GONZATO-ROQUES Christine, HAURE-TROCHON Caroline, M. HOCQUELET Joël, Mmes JOFFROY Catherine, KHERKHACH Baya, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LALAURIE Line, LAMY Laurence, LAURENT Françoise, M. LEPERS Guillaume, Mme MAILLOU Émilie, MM. MASSET Michel, PERAT Michel, Mmes SALLES Marie-France, SUPPI Patricia, TONIN Valérie, VIDAL Hélène.

Absents : ***Mme PAILLARES Marylène (a donné pouvoir à Mme Borderie),***
M. MERLY Alain (a donné pouvoir à Mme Ducos).

M. le PRÉSIDENT. — Bonjour à toutes et tous, je voudrais accueillir dans notre Assemblée M. Michel Perat, nouveau conseiller départemental de Tonneins. Vous étiez jusqu'alors remplaçant de M. Moga. Vous lui succédez à l'heure où il a fait le choix, comme il s'y était engagé, de démissionner pour se consacrer exclusivement à son mandat de sénateur. Je vous souhaite la bienvenue dans cette Assemblée.

Mes chers collègues, nous devons d'abord constater le quorum. Nous devons désigner un secrétaire de séance. Mon regard se tourne vers la plus jeune conseillère départementale, Mme Brandolin-Robert. Il nous faut annoncer les motions. Les présidents de groupe ont des motions à proposer. Une motion pour le groupe majorité, une motion pour le groupe d'opposition.

Il nous faut également approuver le compte rendu des débats de la DM1 2017.

RAPPORT N°8001

APPROBATION DES DEBATS DE LA SESSION CONSACREE A LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2017

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Il nous faut également procéder à l'examen du rapport n°8002, relatif à la décision de compléter la commission permanente, suite à la vacance du siège de M. Moga. Vous connaissez la procédure et il nous faut la respecter. Ce rapport ne présente pas de difficulté, il faut mettre au vote la décision de compléter la commission permanente. Elle est adoptée à l'unanimité. Nous devons donc ouvrir le délai d'une heure pendant lequel les candidatures au poste vacant de 25e membre de la commission permanente doivent être déposées auprès du Président. Il est 10 heures moins 10 : à 11 heures moins 10, s'il n'y a pas d'autres candidatures, M. Perat sera définitivement admis à la commission permanente. Le directeur général des services me précise que vous ne pourrez pas prendre part au vote à la commission permanente aujourd'hui, il faut attendre l'envoi de la délibération au contrôle de légalité. Nous allons maintenant ouvrir les débats.

Je vous ai souhaité la bienvenue, M. Perat, mais je veux aussi, en votre nom à tous, saluer de façon amicale M. Moga et le remercier pour son engagement au service du Département. Il le poursuivra naturellement au Sénat où, j'en suis certain, il saura relayer le combat qui est le nôtre en faveur des Départements ruraux. J'ai apprécié sa manière d'être dans cette Assemblée comme dans l'opposition, à la fois mesurée et constructive. J'espère, M. Perat, que vous apporterez la même hauteur de vue dans cette Assemblée.

Ce combat pour les départements ruraux, dont je vous reparlerai, rejoint également celui mené récemment par les agriculteurs. L'objet de leur mécontentement portait sur la révision de la carte des zones défavorisées. Sa première version, très défavorable à notre département, aurait eu des conséquences dramatiques, notamment pour les éleveurs. La forte mobilisation de la profession et des élus locaux a pu permettre une réécriture du projet initial, qui se révèle être globalement positive, avec davantage de communes éligibles qu'auparavant. Nous attendons à présent la confirmation définitive du zonage.

Débattre des orientations budgétaires de la collectivité départementale, comme nous allons le faire ce matin, c'est esquisser des axes de travail, fixer un horizon. En un mot, c'est préparer l'avenir. Préparer l'avenir de notre territoire et de ses habitants, notamment des jeunes afin qu'ils trouvent à l'âge adulte, en Lot-et-Garonne, les conditions pour s'épanouir d'un point de vue personnel et professionnel.

Le 14 février dernier, je prenais la parole, à la demande de l'Assemblée des Départements de France (ADF), devant le Conseil économique, social et environnemental, troisième Assemblée de la République. Mon propos portait sur la place de la jeunesse dans le monde rural. J'y soutenais, en dépit du vieillissement démographique et des disparités territoriales dont souffre la ruralité, une vision optimiste et la volonté de notre jeunesse de vivre et de travailler au pays. Pour l'accompagner dans ce choix, j'affirmais que l'institution départementale, de par ses compétences, jouait un rôle majeur. J'ai d'ailleurs saisi cette occasion pour rappeler la situation des départements ruraux et l'injustice territoriale majeure qu'ils subissent.

Je ne reviendrai pas sur le détail de la chronologie de notre combat durant l'année passée. Vous me permettrez cependant d'en rappeler les grandes étapes pour mieux souligner notre constance et notre cohérence dans l'action.

En 2017, nos difficultés budgétaires se sont aggravées de manière inquiétante. Cette situation exceptionnelle résultait de deux facteurs combinés : celui, tout d'abord, de l'accroissement ininterrompu des restes à charge non compensés par l'État sur les trois prestations de solidarité nationale (ils se sont élevés à 42 millions d'euros, soit 15 % du budget de fonctionnement). Ensuite, s'y est ajoutée la baisse des dotations de l'État correspondant à une perte de 33 millions d'euros en trois ans. Prise isolément, cette diminution ne représentait pas une difficulté insurmontable, mais du fait de sa superposition avec les restes à charge des allocations individuelles de solidarité, elle a rendu l'équation budgétaire insoluble.

Le second facteur, véritable choix politique de la majorité départementale, soutenu à l'unanimité, est venu de notre refus, depuis huit ans, d'augmenter la fiscalité sur le foncier bâti pour

compenser des charges de solidarité nationale relevant en priorité de l'État. Aussi, afin d'équilibrer le budget sans augmenter la fiscalité, nous avons inscrit une recette exceptionnelle de 20 millions d'euros pour mettre l'État face à ses responsabilités. Vous le savez, faute de solution de la part de l'État, le budget — ainsi voté — a été déféré par le Préfet devant la Chambre régionale des comptes.

L'État étant resté sourd à notre appel, nous avons dû nous conformer aux préconisations de la juridiction financière. Si nous en avions décidé autrement, nous aurions été dessaisis de notre pouvoir budgétaire. Ces mesures se sont traduites par une baisse supplémentaire de nos dépenses et par une importante hausse de fiscalité. Je veux rappeler que, dans le cadre de la discussion préalable avec le magistrat chargé de trouver les moyens du retour à l'équilibre, nous avons pu obtenir des assouplissements permettant d'éviter des coupes claires qui auraient été autrement plus douloureuses. Au-delà de l'enchaînement des faits, cette situation de quasi-rupture dans laquelle nous avons été acculés me révolte.

Pardonnez-moi de me répéter, mais je suis indigné par l'incapacité de nos gouvernants à promouvoir, depuis des années, un aménagement du territoire équilibré. Cette incurie de l'État ne date pas du printemps dernier. Elle a malheureusement été l'apanage de responsables de droite comme de gauche, trop aveuglés par les succès de la mondialisation économique, qui fait la part belle aux métropoles. Pour illustrer cette fracture territoriale, je donne souvent l'exemple de la fiscalité.

Il est frappant de vérité : les dix départements parmi les plus riches de notre pays ont des taux de foncier bâti qui varient entre 5 et 13 %, alors que les dix départements parmi les plus pauvres ont des taux de foncier bâti entre 25 et 33 %, avec les conséquences négatives que l'on connaît pour le développement de la ruralité. Cette situation me révolte d'autant plus que, depuis mon élection à la tête du Département en 2008, nous nous sommes efforcés de rationaliser notre gestion et de réaliser des économies partout où cela était possible.

Par ailleurs, dans le cadre de la refondation de nos politiques publiques, issue des travaux de la commission ad hoc créée en 2015, nous avons encore limité l'évolution de nos charges de fonctionnement qui sont — je le rappelle —, pour plus de 95 %, constituées de dépenses obligatoires et, en particulier, de dépenses de solidarité (qui représentent près de 70 % des dépenses de fonctionnement).

Aujourd'hui, nous fonctionnons mieux et moins cher que les autres Départements analogues et les charges liées à la masse salariale sont inférieures de plus de 20 % à celles des Départements de notre strate. En 2018, notre objectif de réduction de 5 % du nombre d'agents sera atteint, tout en préservant la même qualité de service. Cependant, force est de constater que nos efforts se sont heurtés à une tendance de fond qui condamne les Départements ruraux à une triple peine. Ils sont contraints à la fois d'alourdir la fiscalité, de réduire leurs investissements et de diminuer leurs interventions au bénéfice des habitants, alors que ceux-ci sont parmi les plus pauvres.

Comment pouvons-nous enrayer cette folle dynamique ? C'est tout l'enjeu du combat que j'ai engagé depuis plusieurs mois au sein de l'ADF, en interpellant sans relâche les plus hautes autorités de l'État. Notre argumentaire est solide. Il pose deux exigences fondamentales pour espérer sortir définitivement de l'ornière : d'une part, la prise en compte des particularités de l'espace rural et, d'autre part, une nouvelle répartition des richesses, fondée sur une juste péréquation au regard des forces et faiblesses de chacun. Nous ne menons pas un combat d'arrière-garde ! Nous ne demandons pas l'aumône. Tout au contraire, notre combat est frappé du sceau de la modernité. Il est d'abord celui de la ruralité. Une ruralité fière de son histoire, de ses valeurs. Une ruralité qui sait innover, évoluer, s'adapter, pour autant que l'État lui en donne les moyens.

Nous revendiquons une place à part entière dans un pays qui ne peut se résumer à ses métropoles et ignorer, délaisser ou mépriser ses espaces ruraux qui ont contribué à façonner son identité, voire son âme. Avec vous, j'ai la conviction que nos territoires ont de l'avenir, qu'ils ont une

partition à jouer aux côtés des grandes agglomérations. Notre pays doit marcher sur ses deux jambes, urbaine et rurale. L'une ne peut avancer sans l'autre.

Depuis ses débuts, notre combat a vocation à faire bouger les lignes, à faire évoluer les approches au plan national. Nous plaidons aujourd'hui en faveur de la mise en œuvre d'un « plan Marshall » pour la ruralité. L'expression est employée à dessein. Nous voulons clairement afficher la nécessité d'un engagement d'envergure de l'État qui passe par un soutien spécifique à la trentaine de départements ruraux ne bénéficiant ni d'un littoral ni d'une métropole et qui dispose, de ce fait, de faibles ressources. Ce « plan Marshall », implique également, à mes yeux, le règlement concomitant de la problématique du financement des AIS (allocations individuelles de solidarité) et celui, récent, mais de plus en plus prégnant, de la prise en charge des MNA (mineurs non accompagnés), dont le nombre évolue de manière exponentielle. Le Gouvernement a laissé entendre que des décisions seraient prises avant l'été.

Par ailleurs, il a affirmé sa volonté de contractualiser avec les plus grandes collectivités. Le Département du Lot-et-Garonne fait partie de celles-là. Chaque collectivité, dont le budget est supérieur à 60 millions d'euros, est donc invitée à signer avec le représentant de l'État dans le département, un contrat qui fixe un cadre précis : d'une part, un objectif maximal d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 1,2 % par an ; d'autre part, une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement. M. Dezalos vous détaillera tout à l'heure les caractéristiques de ces contrats. Mais je le dis avec force : ces nouvelles contraintes que l'État veut nous imposer auront des conséquences néfastes sur le Département et, par effet domino, sur l'économie locale. Car si l'on veut respecter les critères de ce « pacte financier », le Département doit limiter son niveau d'investissement aux environs de 45 millions d'euros. C'est le seuil au-delà duquel nous ne mobilisons pas d'emprunt nouveau. Mais ce montant couvre seulement nos besoins pour assurer l'entretien de nos 3 000 km de routes, de nos 28 collèges, ainsi que nos investissements en matière de déploiement du très haut débit et l'entretien de notre patrimoine.

Dans ces conditions, l'État doit savoir que les grands projets d'aménagements qui relèvent de sa responsabilité, tels que les travaux de la RN21 ou la construction des nouvelles gendarmeries de Laplume, Tonneins et Fumel, ne pourront pas bénéficier du financement du Département. Dans le même ordre d'idées, le financement de projets identifiés comme prioritaires par les acteurs locaux ne pourra pas être envisagé dans les délais initialement prévus. Je pense au pont de Camélat et à l'échangeur de l'Agenais. À ce propos, je vous précise que l'agglomération d'Agen, seule autre collectivité soumise en Lot-et-Garonne au même type de contrat avec l'État, se retrouve dans la même situation et va devoir limiter ses investissements de manière drastique.

C'est l'ensemble de notre calendrier d'investissement qui serait ainsi revu, y compris des projets relevant de notre compétence, je pense à la réalisation de la rocade de Marmande ou au pont du Mas d'Agenais, projets dont je tiens à réaffirmer ici la nécessité et pour lesquels nous devrons trouver des solutions financières et de calendrier, comme pour l'ensemble des dossiers que je viens d'évoquer. Néanmoins, parler « d'attentat contre le Marmandais », comme l'a fait avec la modération et le sens de la nuance qui caractérisent le maire de Marmande, est particulièrement déplacé au regard des périodes sombres et difficiles que la France a connues ces dernières années, d'autant qu'il n'y a, à ce jour, aucun désengagement du Conseil départemental, mais un problème de financement provoqué par l'État.

Si le financement de ces chantiers, aujourd'hui, n'est pas assuré, en concertation avec les conseillers départementaux des territoires concernés, j'ai souhaité que les projets continuent d'avancer. Concernant la rocade de Marmande, 120 000 euros ont été prévus au budget cette année, afin d'engager les études nécessaires à sa réalisation. Les acquisitions de terrains nécessaires à cette opération se poursuivront. En outre, j'ai demandé à nos services de lancer le travail d'élaboration de l'enquête publique devant déboucher sur la déclaration d'utilité publique. La vie continue.

Aujourd'hui, nous mettons sur la place publique une problématique difficile, en espérant contribuer ainsi à hâter la solution. C'est un signal fort qui permettra de ne pas perdre de temps en

attendant que le plan de financement soit finalisé. Néanmoins, le projet de rocade s'inscrit plus globalement dans le projet de réaménagement du centre-ville que porte Marmande, et il sera nécessaire que nos deux collectivités travaillent de concert en la matière, une proposition que M. Benquet a refusée il y a quelques mois.

Concernant le pont du Mas, d'importants travaux de consolidation seront engagés dès cette année, en attendant la construction du nouveau pont. Nous avions rencontré les élus et nous nous sommes engagés, cet engagement tient toujours, bien sûr, dans le cadre que je viens de définir. Il ne s'agit donc pas de « bloquer la machine », comme certains essaient de le faire croire, mais au contraire, de poser clairement la problématique et les incidences du « pacte financier » pour les Départements ruraux, auxquels on ne peut aveuglément imposer les mêmes critères de réduction des dépenses qu'aux Départements les plus riches. En résumé, le Département des Hauts-de-Seine dispose de grandes marges de manœuvre en matière de réduction de la dépense publique, pas le Lot-et-Garonne !

Je veux ici appeler l'attention du Gouvernement et le mettre en garde contre les effets pervers d'une application aveugle de ce pacte financier, sans tenir compte des spécificités des territoires ruraux dont les ressources sont limitées. Je ne conteste pas la nécessité du rétablissement des comptes publics de la nation et la nécessaire contribution des collectivités territoriales, bien au contraire. Mais sans une meilleure compensation des restes à charge, considérables, que l'État nous impose sur les allocations individuelles de solidarité, et sans une meilleure compensation de nos dépenses, qui sont exponentielles concernant les mineurs non accompagnés (MNA), c'est tout l'investissement structurant et porteur d'avenir du Lot-et-Garonne qui va être menacé.

Vous le savez, la simple charge des MNA , qui est passée de dix mille euros en 2012 à quasiment sept millions d'euros prévisionnels en 2018, affecte considérablement notre capacité d'autofinancement.

Les orientations budgétaires que je vous propose préfigurent les grands axes de notre action, qui vous seront soumis le vendredi 6 avril prochain à l'occasion du vote du budget primitif. Christian Dezalos, Vice-président en charge des finances, vous précisera le cadre financier de ce débat d'orientations budgétaires qui repose, je le réaffirme ici devant vous, sur l'engagement de ne pas augmenter la fiscalité directe départementale jusqu'à la fin du mandat.

Avec un budget de 430 millions d'euros, le Département possède une force de frappe essentielle pour la vitalité des territoires, grâce à ses investissements propres et à ses aides, attribuées à des tiers, qu'il s'agisse de collectivités ou de porteurs de projets privés.

Le Département est aussi un acteur majeur de la cohésion sociale. Notre compétence forte dans le champ des solidarités humaines nous permet de venir en aide aux Lot-et-Garonnais les plus fragiles par le biais des aides que vous connaissez bien à l'égard des personnes âgées, des personnes handicapées ou des personnes privées d'emploi. Une part non négligeable de notre population cumule des handicaps sociaux justifiant le classement du Lot-et-Garonne parmi les départements pauvres. Nous ne devons jamais nous satisfaire de cette situation. Il nous faut refuser de considérer que tout a déjà été fait en la matière.

La lutte contre la précarité, la mobilisation contre la pauvreté nécessitent que nous sortions de nos dispositifs classiques et que nous explorions des pistes nouvelles, souvent expérimentales.

J'ai déjà évoqué devant vous le projet « Job 47 ». Je veux souligner avec force tout l'intérêt que je porte à la mise en place de cette plateforme numérique dédiée au retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Il s'agit de faciliter la mise en relation de ce public, parmi les plus éloignés de l'emploi, avec les employeurs, quels que soient le statut et le secteur d'activité. Cet outil, qui fonctionne déjà dans d'autres départements, a donné des premiers résultats encourageants. Je rencontrerai prochainement les représentants du monde de l'entreprise, et les forces vives lot-et-garonnaises, afin qu'ils contribuent pleinement à la réussite de ce projet.

Responsables des solidarités humaines, nous le sommes également en matière de solidarités territoriales.

Notre ambition consiste à offrir à tous les Lot-et-Garonnais, quel que soit leur lieu d'habitation, la même qualité de service. C'est ce que nous faisons dans les collèges avec, notamment, l'opération « du 47 dans nos assiettes », qui s'affiche sur tous les panneaux publicitaires du Département depuis quelques jours. Cette initiative, qui connaît un succès croissant, est emblématique de notre volonté à la fois d'améliorer l'alimentation de nos jeunes collégiens et de soutenir nos producteurs locaux. Elle a vocation à se généraliser dans le département aux établissements sanitaires et sociaux, aux écoles primaires et aux lycées. Un partenariat avec des départements urbains, voire métropolitains, pourra demain conforter la filière des circuits courts et de qualité de notre agriculture lot-et-garonnaise.

Ce souci de l'équilibre entre les territoires se décline également au travers du maillage des maisons de santé pluri-professionnelles, avec lesquelles nous contribuons à lutter contre la désertification médicale.

L'équilibre territorial, encore, caractérise à l'évidence le grand chantier du numérique qui prévoit l'équipement en fibre optique des 305 communes non desservies par les opérateurs privés. Nous levons ainsi l'épée de Damoclès de la fracture numérique, obstacle majeur à l'accueil de nouvelles populations et d'entreprises. Avec le Campus numérique, qui s'impose comme la technopole de la transition numérique en Lot-et-Garonne, notre Département se donne toutes les chances pour renforcer son attractivité et se forger une place de choix entre les métropoles bordelaise et toulousaine.

Chers collègues, après une année budgétaire 2017 éprouvante, notre collectivité a pu, au terme d'efforts supplémentaires, remettre ses finances d'aplomb. La situation est certes fragile, mais elle permet de bâtir un budget qui préserve l'essentiel de nos engagements. Cet équilibre délicat ne permet cependant pas d'ouvrir les chantiers dont le Lot-et-Garonne a besoin pour continuer à se développer.

Aussi, je veux lancer un nouvel appel pressant à l'intention du Gouvernement pour qu'il fasse droit à nos légitimes attentes. Il en va du respect d'un principe de justice territoriale. Il dépend de lui, désormais, de créer les conditions du rebond attendu de tous.

Vous le savez, notre combat a déclenché une importante mobilisation, ici en Lot-et-Garonne. Plus de 2/3 des communes et EPCI, soit plus de 230 collectivités, ont déjà adopté la motion de solidarité que je leur ai proposée avec le Président de l'Amicale des maires et celui de l'Association des maires ruraux. D'autres le feront demain. Je remettrai ainsi officiellement l'ensemble de ces motions à Madame la Préfète en fin de semaine et je proposerai à tous les conseillers départementaux, au président de l'Amicale des maires et à celui de l'Association des maires ruraux, de m'accompagner dans cette démarche. Je les adresserai également au Président de la République, aux ministres concernés, au président du Sénat, à l'ensemble des parlementaires du Lot-et-Garonne en sollicitant leur soutien et leur appui dans ce juste combat qui est celui de la ruralité.

À ceux qui tentent, maladroitement, de polémiquer ou d'attaquer le Conseil départemental, ou à tous ceux qui s'inquiètent, légitimement, de la capacité du Département à pouvoir continuer à investir massivement sur les grands projets structurants, je réponds : ne vous trompez ni d'adversaire ni de combat, aidez-nous à faire valoir nos justes revendications.

Soutenez-nous ! Le « nous » est collectif, il concerne les trois groupes de notre Assemblée, mais aussi les associations de maires, toutes tendances politiques confondues.

Aidez-nous à obtenir de l'État les moyens de continuer à développer le Lot-et-Garonne. C'est dans votre intérêt et dans celui de ce département auquel nous sommes tous profondément attachés. Parce que je suis résolument optimiste et combatif, parce que notre combat est juste, parce

que je suis persuadé qu'unis, nous sommes forts et légitimes, je garde l'espoir que nous soyons entendus.

En guise de conclusion, je veux dire à l'opposition : évitez de vous discréditer par des comportements du vieux monde, soyez novateurs, prenez vos responsabilités. Vous savez que ce n'est pas notre gestion qui est fondamentalement en cause dans cette situation ! Alors, je ne vous demande pas de soutenir la majorité départementale, je vous demande de soutenir l'institution départementale et sa capacité à développer son territoire demain. Je vous remercie de votre attention, et je passe la parole à M. Dezalos, qui va nous présenter plus en détail ce rapport d'orientations budgétaires.

M. DEZALOS. — Merci. Monsieur le Président, vous venez de mettre en lumière ce qui, depuis plusieurs années, détériore la situation financière des Départements. Le reste à charge des allocations individuelles de solidarité, qui s'impose au Département, devient en effet de plus en plus lourd et, par conséquent, insupportable pour les budgets départementaux. De plus, depuis 2015, et plus particulièrement 2017, le financement de l'accueil des mineurs non accompagnés, au titre de l'aide sociale à l'enfance, est venu s'ajouter à cette situation. Rappelons que la prise en charge d'un mineur non accompagné est estimée en moyenne à 50 000 € par an, et qu'au total, la dépense supplémentaire en 2017 s'élève à un milliard d'euros, répartis sur l'ensemble des Départements : il s'agit bien, là, de dépenses de solidarité nationale, il faut le répéter.

Pour notre collectivité, en 2017, nous avons dû souligner l'impasse où nous étions conduits, en affichant l'inscription d'une recette correspondant à la part non assumée par l'État. La réponse de la Chambre régionale des comptes a été d'agir sur le levier fiscal, or nous savons tous que cette solution, aussi simpliste qu'injuste, ne répond pas aux problèmes de fond. Une intervention de l'État est toujours attendue par l'ensemble des Départements, mais plus encore par les Départements ruraux, comme le nôtre, aux ressources très limitées.

(***présentation d'un diaporama p.*** **:** ***37***)

En 2017, la situation financière de la collectivité s'est redressée, puisque l'épargne brute avoisinerait les 37 M€. Ce résultat, en nette progression par rapport à 2016, soit 17 M€, permettrait d'afficher une épargne nette de plus de 16 M€. Ainsi, le taux d'épargne brute retrouverait un niveau correct, à la limite des 10 %. Les investissements en 2017 s'élèvent à 60,9 M€, avec une participation à la LGV de 20, 9 M€. Ainsi, le Département aura investi en moyenne annuelle, depuis 2014, 53 M€, ou 48 M€, si l'on neutralise le programme LGV. L'encours de la dette, au 31 décembre 2017, progresse de 12,5 M€, dette nouvelle entièrement liée au financement du programme LGV. Quant à la capacité de désendettement, elle s'améliore nettement, passant de 12,6 ans fin 2016, à 7 ans en 2017, soit trois ans en dessous de la norme de dix ans fixée récemment, dans la dernière loi de programmation des finances.

Ces améliorations sont largement consécutives à l'effort fiscal demandé aux Lot-et-Garonnais. Nous n'avons jamais dit le contraire. Mais l'amélioration des résultats financiers 2017 est aussi consécutive aux efforts importants de maîtrise des dépenses de fonctionnement, engagées depuis plusieurs années, et que nous avons largement analysées et préconisées au sein de la commission de refondation. Je dis bien ensemble, toutes sensibilités confondues, à l'invitation du Président. Ce fut un travail utile, il serait bien dommage qu'il ne se poursuive pas. De même qu'il nous faut poursuivre nos efforts de bonne et saine gestion, en préservant le service public départemental au service des Lot-et-Garonnais, et de tous nos territoires.

Si le budget 2018 se prépare dans un contexte économique plus favorable que celui de 2017, il s'inscrit aussi dans un contexte plus contraignant, s'agissant des marges de manœuvre dont le Département disposera pour mener à bien ses politiques. Depuis 2014, l'État a associé toutes les collectivités au redressement des finances publiques, notamment sur quatre ans, par la baisse de la dotation globale de fonctionnement. Rappelons qu'entre 2014 et 2017, la dotation globale de

fonctionnement du Département a été amputée de plus de 35 M€. Mais l'année 2018 ouvre une nouvelle ère en la matière, pour reprendre une expression à la mode.

En effet, avec la 5e loi de programmation des finances publiques 2018-2022, l'État met fin, certes, à la baisse des dotations, mais invite les plus grandes collectivités, dont bien entendu les Départements, à une démarche totalement inédite de contractualisation, dont l'objet est de « consolider la capacité d'autofinancement de ces collectivités et d'organiser leur contribution à la réduction des dépenses et du déficit public ». L'article 29 de cette loi de programmation prévoit notamment, pour chaque collectivité :

* la fixation d'un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 1,2 % par an,

* la modulation éventuelle de ce taux selon trois critères relatifs à l'évolution de la population, au revenu par habitant et aux dépenses de fonctionnement constatées entre 2014 et 2016,

* l'application d'une reprise financière, si les dépenses constatées à la clôture de l'exercice sont supérieures au niveau contractualisé pour ce même exercice. Cette correction sera égale à 75 % du montant du dépassement, plafonné à 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Tout cela doit ainsi permettre de réduire le besoin de financement des collectivités et, par conséquent, de réduire le déficit public. L'objectif du Gouvernement étant de diminuer de 2,6 milliards d'euros par an le besoin de financement des collectivités locales à l'horizon 2022.

Pour l'appréciation de la progression des dépenses de fonctionnement, un correctif pourra être apporté, en fonction de l'évolution des charges liées aux allocations individuelles de solidarité. Ainsi, la part au-delà de 2 % d'évolution de ces charges sera soustraite de l'évolution globale des dépenses de fonctionnement. Mais, dans cette hypothèse, il faut bien noter que le Département sera contraint de réduire davantage les autres dépenses, en proportion du dépassement des AIS au-delà de 1,2 %, et possiblement jusqu'à 2 %.

Avant la fin de ce semestre, notre collectivité aura donc à négocier avec l'État la trajectoire d'évolution de ses dépenses de fonctionnement et de son besoin de financement. C'est dans ce contexte inédit que sera bâti le budget 2018. Le Département va donc s'efforcer de rester dans les limites fixées par l'État. Comment ne pas observer que, dans cette affaire, dans ce contrat, l'État ne propose aucune contrepartie autre qu'une sanction en cas de non-respect de nos engagements ? Et comment ne pas redouter les effets dévastateurs que cette nouvelle contrainte de réduction des besoins de financement pourrait avoir, en restreignant les investissements que les collectivités doivent réaliser dans leur territoire ? Comment se présente 2018 ?

Le Département devra disposer d'une évolution des recettes de fonctionnement plus favorable que celle des dernières années. En effet, la baisse de la DGF n'est plus à l'ordre du jour. Aussi, le montant de cette dotation a été estimé à 52 M€, soit plus 0,5 % par rapport à 2017. Rappelons toutefois que le budget 2018, et celui des années suivantes intégreront définitivement la perte de plus de 35 M€ de cette recette enregistrée depuis 2013. Cette ponction a durablement fragilisé les équilibres du budget départemental, en réduisant d'autant sa capacité à dégager de l'épargne.

Par ailleurs, il n'est pas anticipé de retournement du marché immobilier en 2018, ce qui devrait permettre d'obtenir une évolution positive des droits de mutation, plus 15,9 % de budget à budget, et 1,3 % par rapport au réalisé 2017.

En ce qui concerne les recettes de fiscalité directe, l'année 2018 n'enregistre pas de nouvelles modifications de périmètre. La collectivité perçoit désormais 23,5 % de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la CVAE, contre 48,5 % avant le transfert de la compétence transport à la Région. Le produit escompté 2018 de CVAE est de 14 M€, soit plus 2,1 % par rapport au prévu 2017.

S'agissant de la taxe foncière sur les propriétés bâties, il n'est bien entendu pas question d'augmenter le taux. Le produit fiscal supplémentaire attendu de 1,9 M€ soit plus 2,1 %, s'explique uniquement par la variation des bases.

Globalement, les recettes de fonctionnement devraient approcher les 366 M€, soit une progression de 0,5 % par rapport aux recettes prévues au BP 2017. De BP à BP, mais à périmètre constant, c'est-à-dire avec la neutralisation de l'impact du transfert de la compétence transports, elle connaîtra une augmentation proche de 3 %. Pour les deux prochains exercices, une progression annuelle de 0,6 % serait probable.

Les dépenses de fonctionnement du Département recouvrent majoritairement les interventions dans le domaine social. Elles correspondent à plus de 67 % de l'ensemble des dépenses de la section, vous le savez. Pour 2018, malgré une tendance au ralentissement, les dépenses sociales sont les charges qui varieraient le plus fortement : plus 2,9 M€, soit plus 1,3 % par rapport au BP 2017, essentiellement en raison de la progression des AIS, à elle seule, plus 1,9 %, et de la prise en charge des mineurs non accompagnés, dont l'estimation 2018 est de 5,6 M€. Au titre des dépenses de personnel, conformément au plan de stabilisation de la masse salariale préconisée par la Commission de refondation mise en place en 2015, le budget restera au même niveau que celui de 2017.

Il correspondra donc à la dépense figurant au Compte administratif 2017. Ainsi, de BP à BP, et à périmètre égal, c'est-à-dire hors transport, on constatera une baisse de 0,5 % de cette dépense.

Quant aux autres dépenses de fonctionnement, des efforts d'économie seront réalisés à tous les niveaux. Enfin, le budget 2018 enregistrera la disparition des dépenses de transport transférées à la Région, dont la dépense 2017 était évaluée à 8,6 M€.

Ainsi, sur le nouveau périmètre redéfini, l'évolution globale des dépenses de fonctionnement se limiterait à 0,45 % de BP à BP. Cette orientation est la traduction des efforts de maîtrise de la gestion départementale, mais il faut être conscient qu'un tel resserrement des crédits de fonctionnement ne peut pas se renouveler tous les ans sans mettre en danger la qualité du service rendu. Nous resterons donc particulièrement vigilants tout au long de l'année.

Pour les deux prochaines années, l'évolution des dépenses de fonctionnement serait proche de l'objectif de plus 1,2 % prévu dans la loi de programmation des finances publiques, hors surcoût au titre des dépenses de solidarité, et plus particulièrement de la prise en charge supplémentaire des mineurs non accompagnés.

En investissement, le Département poursuivra les opérations prioritaires et nécessaires au développement du territoire. Le budget d'investissement prévu pour 2018 serait proche de 50 M€, auxquels viendront s'ajouter 5,7 M€ de report 2017. Au regard de l'autofinancement dégagé, il serait envisagé de recourir à un emprunt d'équilibre de 27,6 M€, avant reprise du résultat net de clôture 2017.

Les projets restants à programmer sur la période 2019-2022, et inscrits dans le programme pluriannuel, se montent à presque 260 M€. Il apparaît donc inutile de se voiler la face : au regard de la nouvelle contrainte figurant dans la loi de programmation sur l'encadrement de l'endettement, le Département va devoir ajuster ses ambitions en matière d'investissement dans une fourchette allant de 40 à 50 M€. En effet, c'est ce volume qui devrait lui permettre de contenir son besoin de financement et de s'inscrire dans les limites fixées par la loi. Rappeler cette réalité ne veut pas dire que le Département va se désengager des projets qui engagent l'avenir de notre territoire. Le Président a été clair et précis là-dessus, alors épargnons-nous les polémiques inutiles et tendancieuses.

Le budget 2018 devra donc être un budget exemplaire, il affichera une maîtrise de la section de fonctionnement permettant d'envisager une épargne brute prévisionnelle de 33 M€. Ne pas dépasser la barre des 50 M€ d'investissement permettra de limiter le recours à l'emprunt et de contenir le ratio de désendettement de la collectivité à 8,1 ans, alors que la norme a été fixée à 10 ans. Mais on mesure pleinement combien l'exercice devient de plus en plus insoutenable et va très vite atteindre ses limites. Le problème de fond reste encore et toujours le financement des dépenses de solidarité nationale sur lesquelles la collectivité n'a aucun moyen d'action, et qui ne cessent de progresser, bien au-delà de la limite de 1,2 %.

Pour terminer, et sur la contractualisation avec l'État, je voudrais citer un article des Échos du 8 février dernier, qui indique que la Cour des comptes « jette un œil suspicieux sur ce dispositif contractuel jamais expérimenté, censé permettre une baisse inédite, en volume, des dépenses de fonctionnement des collectivités locales ». Selon la Cour des comptes, « la réalisation d'excédents de plus en plus élevés, auxquels la mise en place d'un dispositif nouveau de contractualisation est supposée conduire, serait peu vraisemblable ». Ce changement majeur dans le contrôle des finances locales relancera à coup sûr le débat sur la décentralisation et sur l'autonomie budgétaire des collectivités locales. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. — Bien. Je vous remercie. Donc le débat est ouvert. Comme M. Lepers laisse la parole à M. Delbrel, je donne la parole au groupe La Dynamique citoyenne.

M. DELBREL — Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est à notre tour, avec Mme Bricard, de souhaiter la bienvenue à M. Perat, qui va donc s'asseoir dans le fauteuil du sénateur, M. Moga. La première fois est souvent laborieuse, mais cela devrait bien se passer. J'espère que personne ici, dans cet hémicycle, n'aura l'outrecuidance ni l'indélicatesse de m'enregistrer à l'insu de mon plein gré. Je ne voudrais pas avoir à répondre, pire, à me justifier devant les journalistes de BFM ou du quotidien. Du coup, ce matin, je ne parlerai ni de M. Sarkozy ni de M. Fillon ni de M. Cahuzac, et encore moins de M. Wauquiez.

J'évoquerai, en revanche, il ne m'a pas laissé le choix, en y mettant les formes, promis, notre cher Président, M. Macron, tant certaines de ses promesses électorales — je pensais naïvement qu'il ne les tiendrait pas —, me font aujourd'hui froid dans le dos. Entre autres, la fameuse réforme de la taxe d'habitation, mais aussi, vous en avez parlé, le « pacte financier », mais j'y reviendrai plus tard dans le menu, entre le fromage et le dessert.

Mais, permettez-moi de prendre un ton solennel, empreint de chagrin et de tristesse ce matin. Je m'excuse par avance si quelques trémolos dans la voix venaient rendre inaudible ma saillie verbale de ce lundi matin, mais vous avez devant vous un homme triste, dévasté, endeuillé par la perte d'un être cher.

Je voudrais, en cette fin février, avoir une pensée émue pour elle, et pour ceux qui l'ont côtoyée, qui l'ont aimée, qui l'ont animée. Elle nous quitte en pleine force de l'âge. Permettez-moi, Président, de bousculer le protocole. Oui, je voudrais que l'on puisse observer une minute de silence en sa mémoire. Elle avait toute sa vie devant elle. Ici, tout le monde la connaissait, je n'irai pas jusqu'à dire que tout le monde l'appréciait.

J'ai le cœur gros, mais je me dois de vous annoncer la mauvaise nouvelle : la commission de refondation est morte, bien morte.

Je ne sais pas, je ne sais plus, s'il faut en rire ou en pleurer, mais quel gâchis !

Sa disparition brutale, vous l'aurez compris, me chagrine, m'agace. Rassurez-vous, je devrais m'en remettre.

Elle avait pourtant été appelée, de ses vœux, par tous les groupes de notre Assemblée départementale. Elle avait le mérite d'exister, restait à la faire vivre. C'est l'humble rapporteur de la feue commission qui vous parle ce matin, mais j'ai très vite senti, ou plutôt ressenti, que cette volonté de la faire vivre n'était visiblement pas partagée par tous. Oui, je le regrette amèrement et je le déplore, car c'était bien là l'occasion rêvée, dans un contexte extrêmement contraint, de faire corps, du moins en apparence, pour sauver l'essentiel et trouver ensemble, oui, ensemble, des solutions pour la survie de notre cher Lot-et-Garonne. Vous savez quoi, nous n'aurons même pas sauvé les apparences.

La politique politicienne, contre laquelle nous nous battons avec Mme Bricard, a malheureusement repris le dessus, une fois de plus. Nous ne sommes pas là pour distribuer les mauvais

points et montrer du doigt les coupables, ils se reconnaîtront, mais on ne peut pas pester contre l'immobilisme de notre Conseil départemental, condamné au pain sec depuis de trop longs mois, et laisser mourir comme cela, sans piper mot, cette commission de refondation. Combien de conseillers départementaux, majorité et opposition confondues, ai-je entendu, de mes oreilles, regretter, s'ennuyer ferme dans leur mission d'élu, ici, au Conseil départemental, ne servir à pas grand-chose, n'être là que pour faire le nombre, que pour les photos.

Voir aujourd'hui cette commission sacrifiée sur l'autel de je ne sais quoi me désole, m'attriste, alors que c'était justement le moment de la jouer collective, soudés, unis. Oui, d'unir nos idées et nos convictions, de devenir force de proposition sans vendre nécessairement notre âme au diable, ou retourner notre veste pour faire avancer le schmilblick et bouger les lignes. C'était surtout l'occasion de travailler ensemble. Ensemble, un mot qui file des boutons à certains d'entre nous. Ainsi va la vie, les trois prochaines années vont être longues pour certains, fades, terriblement ennuyeuses.

Prenons donc exemple sur ce que viennent de faire, ensemble, le Conseil départemental et l'agglomération d'Agen, en toute transparence et en toute intelligence malgré des points de vue pas toujours convergents sur la méthode à utiliser, pour sauver, du moins dans l'immédiat, notre ligne aérienne. Oui, cela peut marcher. Oui, cela doit marcher !

Cette semaine, nous irons déposer une plaque sur la tombe de la commission de refondation. On pourra y lire : regrets éternels. Au fait, les obsèques ont eu lieu l'autre vendredi, dans la plus stricte intimité... Paix à son âme !

Après cette oraison funèbre, passons au plat de résistance, une bonne daube, pardon un DOB pour caler notre appétit.

Si l'on se réfère aux indicateurs et aux éléments en notre possession, le budget 2018 devrait être équilibré. L'augmentation de la part départementale de la taxe foncière administrée aux forceps en 2017 devrait effectivement permettre de boucler les deux bouts, cette fois…

Doit-on s'en réjouir ? Doit-on en être fier ? De l'équilibre, oui ; de l'augmentation, certainement pas. Un levier fiscal qu'il ne faudra plus toucher d'ici la fin du mandat.

En parlant d'autonomie fiscale, celle des Départements risque d'ailleurs d'être considérablement réduite encore, si l'on en juge par le scénario le plus probable concernant la suppression, à terme, de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages. Même si c'est toujours le flou artistique, le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties au bloc communal semble, à cette heure, tenir la corde.

Redonner du pouvoir d'achat à nos administrés est évidemment une bonne chose ; fragiliser dans le même temps les recettes de nos collectivités est tout simplement inacceptable. Pour les conseillers départementaux que nous sommes, pour les maires aussi que nous sommes, le Président Macron a promis une compensation à l'euro près. Permettez-moi d'être circonspect et prudent.

« Compensation » est un gros mot, on devrait même le bannir du dico politique, car c'est une promesse qui n'engage que ceux et celles qui la prennent. Le dernier qui nous a fait le coup s'appelle M. Hollande, il devait « compenser » le reste à charge de nos trois allocations individuelles de solidarité. Il devait, et il a mis bon nombre de Départements, permettez-moi l'expression, « dans la m…. ». C'est bon, nous avons déjà donné 42 M€ pour la seule année 2017, une dette que l'État ne paiera jamais : 42 M€, c'est grosso modo le montant inscrit sur la ligne investissement en 2018, dans les orientations budgétaires qu'on nous demande de commenter ce lundi. C'est évidemment trop peu, ou pas assez. Imaginez la situation, ne serait-ce qu'une seconde, si l'État payait sa dette, juste ce qu'il nous doit… La défunte commission de refondation n'aurait pas eu à se creuser les méninges pour savoir à quelle hauteur serait le rabais administré à nos pauvres « assos ».

C'est comme cela. En parlant de dette, le fameux pacte signé avec l'État va contraindre encore les marges de manœuvre de notre institution départementale, et freiner du même coup sa capacité à investir, c'est mécanique. Je parlais tout à l'heure d'autonomie fiscale, je pourrais parler d'autonomie tout simplement.

Car, comme pour l'ensemble des 322 grosses collectivités territoriales soumises à ce pacte financier, elles devront toutes le signer avant le 1er juillet 2018 : c'est Paris qui pilote, qui dicte sa loi et impose ses nouvelles règles. Si je devais forcer le trait, je dirais que c'est un super comptable de Bercy à bac+19 qui tiendra bientôt les cordons de la bourse de notre Assemblée. Bien sûr, je caricature. Encore que…

Nous sommes entrés dans l'ère de la reconcentration, de la confiscation, de la privation, de la désertification territoriale : moins d'investissements, moins de projets financés, moins de projets partagés aussi. Car notre chère agglomération agenaise, en raison de sa récente mutualisation avec la ville d'Agen, devrait être, elle aussi, touchée par ce pacte dont on ne mesure pas encore les dégâts collatéraux. Personne ne doit s'en réjouir, car nos deux locomotives que sont le Conseil départemental et l'Agglomération pourraient rester à quai et devoir réduire de façon drastique leurs capacités d'investissement et, par ricochet, reporter, ou pire, annuler de grands travaux structurants. On voudrait tuer un peu plus notre département rural, que l'on ne s'y prendrait sûrement pas autrement. Nous sommes entre nous, ce lundi j'ai bien peur que la RN21 ne voie jamais le jour, telle que nos aînés et nos prédécesseurs ici l'ont imaginée il y a près d'un demi-siècle. Le pont de Camélat et son barreau pourraient avoir du plomb dans l'aile. J'en passe, j'en oublie forcément. Oui, dramatique.

Et l'échangeur autoroutier, il faut le faire et vite, car c'est la pièce essentielle du puzzle économique. Le Conseil départemental pourra-t-il payer sa part ? Je vous pose simplement la question, Président. Sans l'échangeur, c'est d'abord la TAG (Technopôle Agen-Garonne) et tout le développement économique du grand Agenais qui s'écrouleraient comme un vulgaire château de cartes. Il est vital, mais il est aussi vital qu'on le paye au prix juste. L'autorité de régulation, nous en avions parlé ici même, avait laissé apparaître dans son audit initial un surcoût de 30 %. Il ne faudrait pas que, dans leur bonté légendaire, le Conseil départemental et l'Agglomération d'Agen, financeurs du projet et qui roulent sur l'or, c'est bien connu, payent finalement la part de l'État et de Vinci. L'État n'est plus à un scandale près.

Merci de votre attention, et n'oubliez pas d'avoir une pensée émue pour notre si chère commission de refondation.

En vous disant ça, me vient une idée, sans doute farfelue : et si cette commission, tel le phœnix, renaissait de ses cendres pour devenir commission de congélation ? Eh oui, si nous nous réunissions à nouveau pour savoir quel projet nous allons mettre au frigo pour les prochains mois, les prochaines années, les prochaines décennies. Dans tous les cas, ce sera sans moi, sans nous. Merci.

M. LEPERS — Monsieur le Président, chers collègues, excusez-moi, je serai moins théâtral. J'ai trop de respect pour cette institution pour l'être. Nous l'avons bien compris, l'essentiel des éléments de langage de la majorité, en ce début d'année, se résume en un mot : le « rebond ». Mais parce que l'utilisation de ce terme, dans la situation où nous sommes, me paraissait particulièrement incongrue, j'ai cherché dans mon dictionnaire la définition du mot « rebond ». Je vous la livre : « Mouvement non amorti que fait un objet après avoir heurté un obstacle ».

L'obstacle, chers collègues, nous l'avons heurté l'an dernier et nous nous trouvons désormais au beau milieu du naufrage. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, plutôt que le rebond, il serait plus judicieux d'affirmer que l'année 2018 sera l'année du plongeon.

Pas sur le plan financier, non, car sur ce point notre situation est moins catastrophique et nous savons tous à quoi nous le devons : une hausse de 20 % de la part départementale de la taxe

foncière. Une hausse de fiscalité qui pèse considérablement sur le pouvoir d'achat des Lot-et-Garonnais, et que, je vous le garantis, ils n'ont toujours pas avalée.

Cette année 2018 sera l'année du plongeon du Département dans le quotidien des Lot-et-Garonnais, parce que le Département n'a plus les moyens d'assumer ses compétences. Il n'a plus les moyens de moderniser les routes, puisque notre investissement sera maintenu à l'étiage dans ce domaine. Il n'a plus les moyens de financer les pompiers, puisque la progression de notre participation financière au SDIS sera réduite, en 2019, au-delà de ce que demandait la Chambre régionale des comptes.

Il n'a plus les moyens d'assurer son action en matière de lecture publique, qui est quand même une compétence obligatoire. Il n'a plus les moyens d'assumer sa politique culturelle puisque nous allons passer de cinq à trois nuits d'été, mais aussi, et nous l'avons appris récemment, parce que vos services appellent des associations pour leur demander de renoncer aux subventions qui leur ont été accordées, sans même que les conseillers départementaux en soient informés.

Il n'a plus les moyens d'aider les communes rurales et, là aussi, nous apprenions récemment que vos directeurs appellent des maires pour leur demander d'étaler le versement de leurs subventions.

Mais il y a pire : les conseillers départementaux d'opposition ont appris, samedi, dans la presse, que le Département renonçait, ne serait-ce que temporairement, aux projets d'infrastructures aussi essentiels que le doublement de la RN21, Camélat, le pont du Mas d'Agenais et la rocade de Marmande, mais aussi les casernes de gendarmerie de Tonneins, Fumel et Laplume !

Monsieur le Président, au-delà du seul mépris des élus d'opposition, avez-vous bien mesuré la portée de cette annonce ? Avez-vous bien mesuré les conséquences sur les Lot-et-Garonnais ? Sans le doublement de la RN21 et le pont de Camélat, le désenclavement de Villeneuve ne sera jamais une réalité. Sans le pont du Mas d'Agenais, comment feront les agriculteurs, les professionnels du secteur, qui ont fait jusque-là le dos rond en espérant des travaux rapides ? Et à Marmande, que dire aux habitants qui espèrent le bouclage de la déviation depuis plusieurs années ? Monsieur le Président, avez-vous parlé avec les entreprises, les habitants, les élus concernés par ces projets, qui les voient tout d'un coup s'écrouler ? Les avez-vous avertis qu'il ne fallait plus compter sur le Département ? Et avez-vous mesuré l'impact sur l'attractivité du territoire, pour des entreprises qui ont besoin d'infrastructures performantes et d'accès rapides aux axes de circulation ? Je connais bien le monde de l'entreprise et je peux vous dire que c'est une véritable catastrophe pour le Lot-et-Garonne !

Mais les conséquences de ces annonces pèsent également sur la collectivité départementale. Monsieur le Président, vous avez pris des engagements, signés, sur la RN21 et le barreau de Camélat ; vous avez engagé le Département avec les agglomérations sur le financement de ces projets, dont les études sont commencées : quid de ces engagements ? Quel impact à l'égard de nos partenaires ? Et surtout, quelle sera la valeur de notre parole quand, après nous être rétractés sur le financement de la LGV, avec les conséquences financières que l'on sait, nous nous retirons de projets qui concernent notre propre territoire ? Après avoir perdu la confiance des communes, nous allons perdre la confiance des agglos, qui sont nos principaux partenaires !

Alors, Monsieur le Président, après avoir exposé tout cela, dites-moi où vous voyez un rebond ! Dites-moi sur quels éléments vous fondez votre analyse pour nous expliquer que cette année sera l'année du rebond ! Ce rebond, on ne le voit nulle part ; ce rebond, il est seulement dans votre bouche, Monsieur le Président, et c'est bien là tout le problème, celui de l'incohérence entre votre discours et la réalité. Car, au-delà de ce rebond ridicule, il y a toutes les promesses que vous faites depuis des années et qui tombent à l'eau les unes après les autres.

En 2014, à quelques mois des élections départementales, vous êtes allé dire aux habitants du Mas d'Agenais que le pont serait construit d'ici quatre ans ; il y a quelques mois, vous êtes allé dire

aux maires que le Département allait à nouveau les aider. Ce ne sera pas le cas cette année, et vous promettez une contractualisation en 2019 qui ne verra jamais le jour. Et combien de fois, Monsieur le Président, m'avez-vous traité de pessimiste quand je prédisais très exactement les faits qui sont en train de se produire ? Mais vous continuez à communiquer, vous continuez à dire que le Département est puissant, qu'il peut tout, qu'il est le premier partenaire des communes, qu'il est le premier investisseur. Et, si vous commencez à faire des économies sur certaines de nos politiques, la politique de communication, elle, n'est pas encore au régime sec.

Votre campagne sur l'opération « du 47 dans nos assiettes » constitue un monument d'hypocrisie. Voilà une idée intéressante, qui porte ses fruits puisqu'elle permet de mieux nourrir nos enfants, de privilégier l'approvisionnement local et en plus, de faire des économies. C'est bien, mais on ne peut pas dire qu'il s'agisse d'un enjeu stratégique pour notre territoire. En tout cas, pas aussi important que les grands projets d'infrastructures. Pourtant, vous avez lancé une campagne de communication démesurée sur cette opération ! Savez-vous, Monsieur le Président, combien coûte un supplément de quatre pages dans le journal Sud-Ouest ? Autour de 3 000 €. Mais il y a plus. Il y a le site internet dédié, les annonces à la radio, les affiches quatre par trois, les annonces sur les répondeurs du Département, etc. Mais tout cela pour quoi ? Quel est le but de cette campagne publicitaire ? Faire manger nos enfants à la cantine ? Il n'était pas nécessaire d'engager toutes ces dépenses. Non, j'ai bien le sentiment que cette campagne publicitaire vise avant tout à faire la promotion du Président et de sa majorité ; elle vise à restaurer un tant soit peu la crédibilité d'un exécutif qui, à bien des égards, n'est plus sérieux aux yeux des Lot-et-Garonnais.

Monsieur le Président, comprenez-moi bien, le reproche que je vous fais, ce n'est pas de subir les renoncements des gouvernements successifs sur les finances des Départements. Ce n'est pas de faire des économies sur nos politiques, parce que nous les demandons depuis des années. Ce que je vous reproche, c'est cette incohérence, ce décalage entre la parole et les actes, qui se manifeste de façon éclatante dans l'exemple que je viens de citer : d'un côté, vous communiquez à outrance sur des actions, certes positives, mais qui ont moins d'importance et, de l'autre, vous renoncez à des politiques, à des projets essentiels au quotidien des Lot-et-Garonnais. Et c'est bien là, finalement, le cœur du problème. Comment pouvons-nous encore agir pour améliorer la vie de nos concitoyens ? Comment pouvons-nous le faire si nous n'avons plus les moyens de financer nos politiques ? Et fatalement se pose une question fondamentale : servons-nous encore à quelque chose ? Le Département a-t-il encore une utilité ? Nos amis parisiens, à droite comme à gauche, ont depuis longtemps trouvé la réponse à cette question, mais ils n'ont pas eu le courage de porter le coup de grâce. Ils nous laissent tranquillement nous asphyxier jusqu'à la mort. Nous pouvons voter des motions, déployer des banderoles, annoncer un « plan Marshall » pour la ruralité. Tout cela n'a eu pour l'instant aucune conséquence sur notre situation, si ce n'est cette obole de trois millions d'euros accordés généreusement en fin d'année dernière. Alors, que faire ?

D'abord, faire preuve d'un peu d'humilité, arrêter cette autopromotion en total décalage avec la réalité, et parler concrètement aux Lot-et-Garonnais pour qu'ils se disent, enfin, que la langue de bois n'est plus la deuxième langue vivante obligatoire du politique.

Ensuite, continuer de faire entendre notre voix, dans le cadre de l'ADF notamment, pour obtenir une nouvelle négociation avec le Gouvernement sur la renationalisation du RSA. C'est un enjeu essentiel pour espérer des jours meilleurs. Et puis mieux gérer le Département. À ce titre, je vous invite, une nouvelle fois, à nous communiquer des données précises sur la gestion de la collectivité : le résultat du contrôle de gestion, un audit de nos politiques, un audit des structures subventionnées, pour que nous puissions fonder nos décisions sur de véritables critères de performance. Il faut continuer à faire des économies, mais il faut le faire avec discernement, en mesurant bien la portée de chacune de nos décisions. En cela, la commission de refondation des politiques départementales n'a pas porté ses fruits, puisque ses préconisations n'ont jamais été suivies, et que les décisions ont été prises en dehors. Cette commission n'a jamais permis une véritable concertation sur les politiques départementales, et c'est la raison pour laquelle nous n'y siégerons plus. Ce débat devra désormais avoir lieu en session, avec l'ensemble des élus départementaux.

Monsieur le Président, chers collègues, je finirai très simplement en vous disant que la situation du Département est grave. Elle justifie la colère de nos concitoyens et celle, logique, de nos partenaires institutionnels. Elle appelle aussi de notre part, plus que des palabres et des paroles en l'air, un discours de vérité sur l'avenir de nos politiques et de nos projets. Je vous remercie.

M. BILIRIT. — Merci, Monsieur le Président, de continuer à avoir un discours de vérité, puisque M. Lepers ne l'avait pas vu jusqu'à présent.

Nous nous retrouvons dans cet hémicycle, après une année particulièrement difficile pour notre collectivité, afin de débattre des orientations budgétaires. Sans rentrer dans la chronologie de cette année passée, puisque l'exercice d'aujourd'hui est justement de se projeter, permettez-moi tout de même de l'aborder brièvement. Parce que nous n'avons pas voulu laisser l'exécution budgétaire à d'autres que nous, cette année passée a nécessité des prises de décisions difficiles. Je l'ai déjà dit ici : c'est en gardant la main sur l'exécution budgétaire du Département que nous conservons notre capacité à poursuivre notre combat pour le Lot-et-Garonne. Les efforts consentis ont porté leurs fruits, puisque nous avons aujourd'hui stabilisé la situation. Je pense que tout le monde le reconnaît.

Je veux ici saluer l'ensemble des élus de la Majorité et, au-delà, ceux qui nous ont suivis dans ce combat, parce que c'est bien cette adhésion collective qui nous a permis de passer ce cap. Néanmoins, nous devons être bien conscients que notre combat, loin d'être achevé, n'en est qu'à ses débuts. Nous devons également être conscients que ce combat n'est pas seulement celui d'un département, le nôtre, mais de l'ensemble des départements ruraux qui, comme nous, n'ont ni littoral ni métropole. Nous avons été les premiers à porter cette problématique localement et nationalement. Et je veux ici saluer le travail de notre Président Pierre Camani, qui a pris la tête d'un groupe de travail au sein de l'ADF sur les départements en difficulté. Je dis bien que ce combat n'en est qu'à ses prémices : qui ne voit pas aujourd'hui, à la lumière notamment du rapport Spinetta sur l'avenir de la SNCF, que nous faisons face à un problème plus large d'aménagement du territoire ? Je pense ici à la ligne de train Agen–Périgueux aujourd'hui menacée. Sophie Gargowitsch et Daniel Borie ont, à juste titre, tiré la sonnette d'alarme et nous aurons tout à l'heure une motion à signer là-dessus. Au-delà de l'affaiblissement du service public, dont on connaît l'impérieuse nécessité en zone rurale, et au-delà de notre bataille pour le désenclavement de ces territoires, l'État, s'il suivait ces préconisations, rayerait d'un trait de plume des décennies d'efforts. Qui ne voit pas, là, le symbole même de la justesse de notre combat ?

Nous devrons également être particulièrement attentifs, et vous l'avez évoqué, Monsieur le Président, à la redéfinition des zones défavorisées afin qu'elle ne devienne pas également le symbole de ce creusement des inégalités entre les territoires.

Enfin, la volonté du Gouvernement de contractualiser avec les plus grandes collectivités, et donc la nôtre, vient rajouter une nouvelle contrainte. Cette nouvelle contrainte, décidée depuis Paris et qui se veut uniforme pour l'ensemble des collectivités, me conforte quant à notre choix d'avoir voulu garder la main sur l'exécution budgétaire l'année passée. Nous voyons bien l'absence même de prise en compte de nos spécificités. Je crois que les municipalités du Lot-et-Garonne, dans leur grande majorité, ont bien saisi le sens de notre combat. Je veux ici les remercier pour leur engagement à nos côtés, engagement qui s'est concrétisé avec l'adoption, par plus des deux tiers des communes, de la motion pour la survie de la ruralité. J'ai bien entendu que quelques-uns ont voulu en faire une polémique politicienne et s'en servir de tribune médiatique. Je forme le vœu que les travaux de cette Assemblée éclaireront sur le rôle essentiel du Conseil départemental au sein d'un département rural comme le nôtre. Et il faut être très clair : son affaiblissement, s'il peut servir quelques destins politiques court-termistes, conduira cependant à un déclassement durable de notre département et de notre territoire.

Et j'entends le discours de l'opposition, qui voudrait nous faire porter la responsabilité de causes exogènes, rappelées par M. Dezalos pour, là encore, espérer en tirer quelques bénéfices politiques court-termistes ; j'entends la rengaine selon laquelle il y aurait toujours trop de fonctionnaires dans notre collectivité. Une rengaine qui, pourtant, ne résiste pas à l'étude objective des faits. La presse

locale se faisait récemment l'écho du panorama de l'emploi public territorial en Nouvelle-Aquitaine. Avec 21 agents pour 1 000 habitants, le Lot-et-Garonne figure derrière les Landes et la Creuse. Nous sommes même en deçà de la moyenne régionale qui est de 27,4 pour 1 000. Une nouvelle fois, nous sommes bien loin des caricatures de l'opposition. Et vous voudriez encore aggraver cette situation ? Comment voulez-vous rendre un département attractif si nous ne sommes pas en capacité de proposer les plus élémentaires des services publics ? Il nous faut entendre le mouvement que nous avons connu récemment dans les EHPAD : ils n'ont pas demandé une augmentation de salaire, ils ont demandé du personnel supplémentaire pour pouvoir s'occuper dignement de nos aînés. Et lorsque l'on y ajoute la baisse drastique des emplois aidés, je vous le dis : si nous n'y prenons pas garde, nous devrons faire face, demain, à un déficit de matière grise dans notre département.

Vous le savez, on demande de plus en plus aux jeunes de faire des études, mais en fait nous ne leur proposerons plus rien dans notre département et ils devront partir. J'entends également le leitmotiv de l'opposition sur les dépenses sociales : nous dépenserions trop, ou mal, sans suffisamment de contrôle. La vérité, et vous le savez, c'est qu'aucune de vos propositions n'est à la hauteur de l'enjeu. Là où vous proposez quelques milliers d'euros d'économie, la non-compensation du RSA par l'État atteint les 42 M€ pour la seule année 2017. La vérité, et vous le savez, c'est que nous n'avons pas « cramé la caisse », selon une expression désormais célèbre : l'État l'a fait pour nous. Au fond, vous le savez tellement bien que vous avez fait le choix de boycotter la commission de refondation. Cette commission, rappelons-le, avait pour objet la refondation de nos politiques, en concertation avec l'ensemble des groupes politiques qui composent notre Assemblée. Ainsi, après l'avoir réclamée, après vous être réjouis de sa création, après avoir annoncé que dans un esprit, je vous cite, « constructif et responsable », vous continueriez à participer aux travaux de cette commission, voici venu le temps du boycott. Ce renoncement vous appartient. La Majorité, dans un esprit de rassemblement, continuera de travailler avec l'ensemble des conseillers départementaux qui le souhaitent, parce que les Lot-et-Garonnais méritent mieux que des postures. Vous l'avez dit, Monsieur le Président, nous avons rempli notre part du contrat. À l'État maintenant de remplir la sienne afin que nous puissions engager les investissements que les Lot-et-Garonnais attendent.

Chers collègues, vous le voyez, la Majorité est combative. Elle est également au travail, parce qu'il est de notre responsabilité de prévoir aujourd'hui ce que sera le Lot-et-Garonne de demain. C'est bien ce que proposent ces orientations budgétaires qui se traduisent concrètement dans plusieurs domaines. Permettez-moi d'en évoquer quelques-uns. Dans le domaine du social : loin de n'y voir qu'une simple contrainte ou une variable d'ajustement budgétaire, nous avons l'ambition d'innover et de rechercher sans relâche les meilleures solutions pour sortir nos concitoyens de la précarité. C'est le sens de la démarche globale que nous avons initiée.

Je pense évidemment à la mise en ligne prochaine de la plateforme collaborative « Job 47 » dont nous avons déjà parlé ici, associée à notre soutien au programme « territoire zéro chômeur » et notre participation à l'expérimentation sur le revenu de base.

Je pense également aux Assises du sport, qui doivent nous permettre de mieux répondre aux besoins du monde sportif avec une méthode claire : la concertation. Là aussi, j'ai bien lu ce qu'en dit l'opposition, dont on ne comprend plus très bien le positionnement. Elle est toujours prompte à dénoncer l'absence de concertation et en même temps, dès lors que l'on concerte, elle n'y voit qu'une opération de communication. Je suis sûr que le monde sportif appréciera votre sortie, puisque c'est à leur demande que nous organisons ces Assises du sport.

Dans les collèges, nous allons poursuivre et amplifier notre programme d'action concernant la restauration collective, au travers de l'opération « du 47 dans nos assiettes ». Là où l'opposition ne voit qu'une opération de communication, les collégiens y voient eux une nette amélioration de leurs repas, et les producteurs de nouveaux débouchés : c'est une opération gagnant-gagnant pour tout le monde. Et ce, sans augmentation du prix du repas.

Enfin, parce que nous avons à cœur de répondre du mieux possible aux enjeux d'aménagement du territoire, nous portons une attention particulière au déploiement de la fibre optique dans notre département : vous le savez, cela concerne plus de 300 communes. Mes chers collègues, voilà, de façon non exhaustive, ce qui vous est proposé dans ces orientations budgétaires, qui répondent à un seul et même enjeu : préparer l'avenir du Lot-et-Garonne. Je vous remercie.

M. LEPERS — M. Bilirit, j'allais recommencer mon discours pour être bien sûr que vous ayez bien écouté. C'était sûrement préparé avant, mais quand vous parlez de nous, aucune des choses que vous avez dites n'a été exprimée ce matin. Je le dis pour qu'il n'y ait pas d'incompréhension. Vous avez parlé de réduction de fonctionnaires, de contrôles, etc. : nous n'en avons pas parlé ce matin. Ensuite, pour la commission de refondation, nous n'allons pas nous mentir, j'ai toujours parlé librement et d'une manière très directe dans cet hémicycle. Nous avons décidé des choses, nous ne les avons pas appliquées, donc c'est bien la peine de faire tout un cinéma mortuaire. Des décisions sont prises à côté de cette commission, elles ne sont pas appliquées. À un moment donné, il y a une expression de M. Merly qui est un peu vulgaire : nous ne sommes pas qu'idiots.

Ce n'est pas la peine de continuer à faire une commission. Autant discuter ici, avec tous les conseillers départementaux, majorité et opposition, du destin du Département. Enfin, parce qu'il faut de la précision, j'aimerais juste dire, pour le « 47 dans nos assiettes », oui, je parle de communication de la majorité et du Président, mais en aucun cas, je ne remets en question cette opération qui est très intéressante et que nous soutenons activement. Je parle de la communication autour de cela. Que l'on précise les choses, parce que c'est toujours très facile de…

M. le PRÉSIDENT. — Bien, vous avez fait votre discours. Pardon, mais ne le refaites pas.

M. LEPERS — Incontestablement, il n'est pas compris, Monsieur le Président.

M. le PRÉSIDENT. — Je reviendrai dessus tout à l'heure.

M. HOCQUELET. — Je vous ai bien écouté, M. Lepers. Vous avez dit que vous avez appris cela samedi. Je vous rassure : moi aussi sauf que, quand nous regardons le budget de l'an dernier, nous avions mis 20 millions d'euros de recettes, pas exceptionnelles, mais l'État nous en devait 56, rien que pour cette année-là, et il pouvait peut-être en mettre 20. Il ne l'a pas fait, il ne le fera pas non plus cette année. Même cause, mêmes effets : il fallait bien se douter que si la compensation n'était pas meilleure, on n'aurait pas les marges financières pour l'ensemble des projets structurants que nous projetons. Puisque vous nous faites un procès, que vous dites que le Président méprise les territoires, je vais reprendre quelques éléments. Le désenclavement de Villeneuve, certes, vous êtes jeune et n'y étiez pas, mais que diriez-vous de M. François-Poncet ? Cela remonte peut-être, mais je vous parle des pratiques qui se faisaient. Villeneuve, ils ont toujours attendu. Vous avez parlé de la rocade de Marmande, savez-vous quand elle a été construite ? Je vous rappelle seulement comment cela fonctionnait : une subvention de l'État est tombée l'année suivante, c'est pour cela qu'elle a eu lieu. Il y a des contraintes économiques, effectivement, ceci a été exposé par le Président, je n'y reviendrai donc pas, mais ne faites pas ce genre de procès, ne parlez pas de mépris envers les territoires.

Vous parlez aussi de la culture, vous dites que nous avons réduit, mais je vous rappelle que la première des choses qui a été réduite sur la culture, ce sont les événements culturels 100 % départementaux, c'est-à-dire ceux sur lesquels nous apparaissons le plus. Si nous ne faisions que de la communication, nous les aurions gardés. Nous avons préféré baisser parfois des dotations, certes, mais conserver une aide conséquente aux associations, c'est-à-dire à des tiers et cela, vous le reconnaîtrez, se voit nettement moins. Donc nous ne cherchons pas forcément la visibilité à tout va et nous pensons bien aux Lot-et-Garonnais.

Vous dites que nous ne faisons pas un discours de vérité : eh bien si, justement, je crois que le discours du Président était un discours de vérité, il a posé les choses. Sur la rocade et les autres investissements, j'ai entendu aussi M. Delbrel, je suis comme vous : je suis un élu du territoire et je tiens

aux infrastructures de mon territoire. Ceci dit, et je ne veux pas parodier le Général, pour remonter encore plus loin, avec l'Europe, mais je ne vais pas sauter sur mon siège en disant : « La rocade, la rocade, la rocade ». Il faut définir les capacités financières, mais aussi l'utilité, parce que je vais vous dire, je ne parle pas que de la rocade, mais de toutes les infrastructures. Notre devise, c'était : « Un euro dépensé doit être un euro utile », et un euro utile pour la vie des Lot-et-Garonnais. Nous le faisons, mais nous devons faire preuve de discernement pour bien comprendre ce qui est utile, ce qui peut être un levier important pour les Lot-et-Garonnais dans leur vie de tous les jours, parce que l'argent est rare. M. Delbrel disait tout à l'heure que l'échangeur est indispensable. Oui, nous pouvons l'affirmer. Mais, dans le détail, est-il vraiment si indispensable que cela ? Est-ce qu'il va l'être pour les Villeneuvois quand ils vont à Toulouse par exemple ? Ils ne passeront pas par-là. Ensuite, il y a des compétences.

Bien entendu, je désire des infrastructures qui sont de notre propre compétence, mais celles qui ne sont pas de notre propre compétence, je crois qu'il est un peu normal qu'en fonction du comportement de l'État, nous les remettions en perspective. Soyons très vigilants, ne jetons pas des appréciations un peu à l'emporte-pièce sur une attitude prudente et sincère. Certains projets sont indispensables et d'autres pas forcément, c'est à vérifier. Je maintiens qu'un euro dépensé doit être un euro utile pour la vie des Lot-et-Garonnais. Voilà ma devise, ma philosophie. Le discours de sincérité et de vérité, et non pas de renoncement, que tient le Président est à mes yeux le bon discours pour la situation actuelle.

M. CHOLLET. — Rapidement, Monsieur le Président, il y a une logique connue qui nous inquiète, vous la connaissez bien : c'est quand vous dites que vous réaffirmez clairement votre refus de recourir à la fiscalité pour financer des dépenses de solidarité nationale. C'est un problème fondamental, c'est-à-dire que cela a déjà été dit. Vous l'avez déjà dit, et puis derrière, je le rappelle, vous avez voté ce budget avec les 20 millions de subventions exceptionnelles, qui ont bien sûr entraîné la Chambre régionale des comptes, vous le saviez, à augmenter la fiscalité. Donc c'était astucieux sur le plan politique, mais cela aboutit quand même à une augmentation de la fiscalité. Et quand vous nous redites « je ferai attention à ce que la fiscalité ne soit pas augmentée », je n'en suis pas si sûr. C'est un point de rupture. Quand vous avez mis en place ce système, après deux ans de travail de la commission de refondation, et que vous nous dites sans nous en parler : on met 20 millions d'euros sur ce budget, alors que l'on sait très bien qu'il n'y a pas de ligne budgétaire en face au niveau de l'État, nous avons pris cela comme une trahison. Et je voudrais être très clair : que ce soit, M. Pierre Camani ou M. Jean Dionis du Séjour, je ne voterai jamais un budget insincère, or c'était un budget insincère. À partir du moment où une commission de refondation nous amène à voter un budget insincère, ce n'est pas de la politique politicienne, mais c'est un minimum d'orthodoxie budgétaire qui fait que là, non, s'il-vous plaît, on ne va pas plus loin. Et si le Président de l'Agglo nous fait un coup pareil, je dirai la même chose vis-à-vis de lui et du budget insincère.

Par ailleurs, le « plan Marshall » est convoqué à toutes les sauces. Je vous rappelle que c'était l'administration Truman. L'idée était de favoriser les Européens plutôt que d'aller vers le « plan Morgenthau », vous vous rappelez, qui devait faire payer les Allemands. On savait très bien qu'après la Première Guerre mondiale, cela avait généré l'ascension des nazis. Alors le plan Truman, avec notre général Georges Marshall, était intéressant parce qu'il disait : « Nous allons vous aider, vous, les Européens ». Mais ce n'était pas sans contrepartie, c'était après leur alignement sur la politique démocratique libérale et capitaliste des États-Unis, en faisant des importations de produits européens. C'est d'ailleurs à partir de là, puisque l'Allemagne se met dans le lot des Européens, que débute la Guerre froide, les communistes soviétiques refusant bien sûr le « plan Marshall ». Je vous dis cela parce que la grande différence, et c'est là le vrai débat, c'est que les États-Unis étaient riches ! Ils étaient prospères, avec un pouvoir financier très fort. Ce n'est pas du tout le cas du Gouvernement français actuel. Le Président Macron doit gérer 2 300 milliards de dettes. Si tout le monde ne fait pas un effort, comment ferons-nous ? Comment ferons-nous pour devenir crédibles sur le plan européen, avec les critères de Maastricht et les 2,6 milliards d'euros par an, pour qu'enfin, nous tirions la France vers le haut, si personne ne fait d'efforts ? C'est cela, le vrai problème de fond, c'est comment nous le faisons. Et arrêtons de mettre le « plan Marshall » à toutes les sauces, parce que le contexte est complètement

différent. Les débats d'orientations budgétaires sont les moments les plus intéressants, mais après, le plus dur, c'est le BP, quand il faut prendre la décision. Je crois que vous êtes à la croisée des chemins. En fait, il y a deux possibilités. La première, c'est de gérer la solidarité, le social. Ce n'est déjà pas si mal. Ce n'est pas de notre faute, nous en conviendrons, mais nous ne sommes plus une collectivité de développement territorial. Et à ce sujet, je suis tout à fait d'accord sur la communication : il faut le dire aux Lot-et-Garonnais. Nombre d'entre eux sont en difficultés dans le Département, en dessous du seuil de pauvreté. C'est une catastrophe. Si nous pouvions déjà assurer cela, ce serait éminemment respectueux. À ce moment-là, vous n'augmentez plus les impôts. Monsieur le Président, je sais que votre tendance de développeur est assez forte, mais si vraiment vous voulez aller sur le terrain du développement territorial, de l'aménagement du territoire, vous serez obligé, tôt ou tard, puisque l'État est si endetté, de revenir sur l'augmentation de la fiscalité, c'est-à-dire que les impôts réaugmenteront .

M. DELBREL. — Je ne donnerai pas de cours de théâtre, nous n'allons pas polémiquer toute la matinée sur la feue commission de refondation. Je m'inscris en faux, complètement, à propos de ce que M. Lepers a dit à ce sujet : j'ai eu le plaisir et l'honneur d'y participer à chaque fois. Je pense que nous devions être, les trois groupes, forces de propositions. Hormis le gel de la masse salariale, je ne me souviens pas d'une proposition formelle formulée par l'opposition. J'étais présent, vous étiez trois pour l'opposition, souvent séparés, et il n'y en avait souvent qu'un.

Je n'ai pas senti cette volonté de travailler ensemble, alors que vous l'appeliez de vos vœux. Nous n'avons qu'à annuler toutes les commissions. M. Lepers, nous avons travaillé en commission de refondation, peut-être pas comme l'opposition l'entendait, mais nous l'avons fait. Nous avons travaillé.

M. le PRÉSIDENT. — Bien. Je vois que beaucoup de mains se lèvent et je ne veux pas réduire les débats. M. Bilirit, M. Calmette, M. Girardi et M. Lepers, qui veut intervenir chaque fois que quelqu'un intervient. Non, M. Lepers. Je vous laisserai la parole, mais écoutez un peu et synthétisez, sinon nous n'écouterons que vous.

M. BILIRIT. — Pour poursuivre la ligne que M. Chollet vient de lancer sur l'aspect du « plan Marshall » et d'un Département développeur qui ne s'occuperait que de la solidarité humaine, je crois qu'aujourd'hui, le débat qui est posé n'est pas de dire que l'État doit payer à notre place. Le débat qui est posé, c'est celui de l'équilibre, au niveau national, des possibilités d'aménagement du territoire. Et donc, la question qui se pose est celle de la péréquation entre les territoires riches et les territoires pauvres. Elle n'est pas forcément d'aller dire que l'État doit payer pour nous, en sachant que l'État a déjà ses propres difficultés. Aux États-Unis, bien entendu qu'ils ont eu un retour, mais soyons très clairs, les départements comme le nôtre sont en train de nourrir les métropoles comme Bordeaux... Nous y envoyons nos jeunes, par exemple.

Donc la question est surtout de savoir comment l'État met en place une péréquation qui permette cet aménagement du territoire. C'est dans cette direction que doit aller notre débat. Notre combat est un combat d'aménagement du territoire. Vous savez, quand nous avons beaucoup de blessés dans une équipe, nous ne gagnons jamais. Eh bien, c'est exactement la même chose au niveau de la solidarité humaine et c'est la même chose au niveau de la solidarité du territoire. Aujourd'hui, c'est cela le débat qui est posé. C'est cela, le combat que nous avons à mener.

M. CALMETTE. — Monsieur le Président, mes chers collègues, ce que M. Bilirit vient de dire est très clair. Je souhaite répondre à M. Chollet, qui nous dit que l'État est en difficulté. Oui, nous sommes tous d'accord, et je crois que c'est un constat qui s'impose à tous, mais il ajoute que tout le monde doit faire un effort. Et là, moi, je ne suis pas d'accord, parce que tout le monde n'a pas la même ressource, la même capacité. Il y a des Départements, nous l'avons dit et redit, qui sont riches. Nous avons la malchance d'être parmi les Départements pauvres. Et il faut donc que nous menions ce même combat face à l'État. Nous devons travailler ensemble, dans l'unité, pour mener ce combat. Tous autour du Président, en disant que si l'État nous aide avec trois millions d'euros, nous pourrons faire quelques bricoles, mais que s'il nous aide avec 20 millions d'euros, c'est encore mieux. C'est là-dessus que nous devons nous battre. Ensemble. Je souhaite que nous menions ensemble ce combat.

M. GIRARDI. — Président, mes chers collègues, je ne vous cacherai pas que j'ai un peu hésité à intervenir. Je me suis dit que si je disais ce que j'ai envie de dire, vous alliez tous dire que je suis dans la stratosphère… Mais comme nous en sommes au « plan Marshall », et que nous avons mondialisé les débats, cela me réveille un peu. Écoutez, franchement, j'ai l'impression que nous sommes dans un débat de pauvres. J'ai vraiment l'impression que les collectivités, le Département, voire l'État, sont tous accrochés à une bouée dans la Garonne en crue, où chacun essaie de voler à l'autre un peu de ce qu'il a pour arriver à s'en sortir. Mais si la bouée se perce, nous coulons tous. J'ai vraiment l'impression que nous sommes dans un débat hors des réalités. Je ne sais plus si, au niveau des agglos, c'est une attaque au Département ou un appel au secours. Je le vois un peu comme cela, c'est-à-dire que nous refilons à l'autre le fardeau que nous ne voulons pas porter. Cela me semble hors des réalités, très honnêtement.

Le Département est au bout du bout, le Président l'a dit et nous sommes tous d'accord sur la cause, mais il faut avancer quand même. Alors soyons sérieux : si nous n'avons pas les moyens de faire, nous ne pouvons plus. Comment pouvons-nous nous tirer de ce bourbier ? L'État a 2 300 milliards d'euros de dette. Il faut arriver à l'éponger un peu, à la freiner. A priori, il n'y a pas de solution. Ou peut-être qu'il y en a une. Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais il y a une poignée de familles, sur cette planète, qui possèdent 50 % de la richesse mondiale. Une poignée ! Quelques dizaines.

Cela ne veut plus rien dire d'ailleurs, parce que lorsque l'on possède mille milliards, ce n'est plus de la richesse. Nous sommes riches lorsque nous possédons beaucoup plus qu'un autre, c'est une dérive mondiale qui fait peur. Bill Gates dit à qui veut l'entendre, en donnant des interviews sur toutes les chaînes américaines parce que Trump veut baisser l'impôt des milliardaires, qu'il a payé quatre milliards, mais que ce n'est pas assez, qu'il faut qu'il paye davantage. Heureusement, d'ailleurs. Il y en a deux ou trois qui, dans des moments de lucidité, considèrent que ce n'est pas normal. Ce n'est pas normal qu'ils puissent piller la planète à ce point, et des milliards d'êtres humains. Est-ce que la solution ne serait pas, à un moment donné, de prendre l'argent où il est ? Entre l'État, l'Agglo d'Agen, l'Agglo de Marmande, le Département : c'est vraiment un débat de pauvres. Nous ne nous en sortirons pas.

Alors, je ne sais pas si cela dépend du Conseil départemental du Lot-et-Garonne, mais c'est dommage, parce que quand nous en parlons à la Région, on nous dit que nous sommes hors des réalités, que cela ne relève pas de notre niveau. Quand nous en parlons au niveau national, à l'État, on nous dit que cela ne dépend pas de la France, mais de l'Europe. Quand nous en parlons au Président de la Commission des finances européennes, il nous dit que cela ne dépend pas de l'Union européenne, mais de la planète… Finalement, il n'y a pas de bon niveau. Quand il s'agit de prendre aux riches, il n'existe pas de niveau sur cette planète pour traiter la question. Eh bien, les amis, moi je peux vous dire que dans ce cas-là, nous n'avons pas fini de débattre ici, que ce soit la majorité actuelle ou qu'une autre arrive, parce que nous n'arriverons pas à trouver de l'argent pour faire vivre des collectivités qui n'en ont pas et qui sont obligées de réduire partout. Il y a la richesse mondiale qui le permet, mais il n'y a pas de solution, si l'on peut dire, dans le débat de pauvres qui est le nôtre. Voilà, je tenais à vous le dire. Cela ne règle pas nos problèmes du Département, certes. J'en suis conscient, parce que dans mes moments de lucidité, je sais le voir, mais le dire me fait du bien. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. — Merci pour cette belle tirade.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. — J'aimerais poser une question à M. Dezalos. Je reviens aux chiffres concrets. Sur la page 20 du DOB, dans l'évolution des dépenses, nous disons souvent que l'évolution des dépenses de fonctionnement est due aux dépenses sociales. Mais quand on regarde les chiffres, entre 2015 et 2018, il y a la moitié de l'évolution des dépenses, à peu près 8 millions d'euros, qui est due aux dépenses sociales, mais il y a quand même 8 millions d'euros, soit l'autre moitié, qui ne relèvent pas des dépenses sociales. Pouvez-vous nous donner le détail de l'augmentation de ces dépenses ? Comment se répartissent-elles ? Je précise qu'il s'agit du tableau en page 238 de la note de synthèse, sur l'évolution des dépenses de fonctionnement pour l'ensemble du mandat, depuis 2015. Depuis lors, nous voyons que nous avons 15 millions d'euros d'augmentation de dépenses, donc je

conçois qu'il y ait une partie de cette augmentation qui est liée à l'augmentation des dépenses sociales, mais la moitié n'est pas due aux dépenses sociales, donc j'aurais aimé avoir des informations.

M. le PRÉSIDENT. — Si vous le permettez, je vais répondre. Ont été mentionnées les AIS, mais pas l'ensemble des dépenses sociales. Nous avons une croissance globale de la dépense sociale. Vous avez les MNA, avec un chiffre de 5,6 pour 2018, qui est vraiment sous-estimé parce que nous espérons avoir des compensations. Mais il y a également l'ensemble des établissements, il y a tout ce que nous appelons les « frais d'hébergement », tout l'aspect social, et c'est essentiellement le budget social qui augmente, sachant que la part des MNA et des AIS est la plus importante dans l'augmentation globale du budget social. Pour le reste, cela n'augmente que très peu. D'ailleurs, cette année, nous avons même prévu une baisse, puisque la perspective, pour 2018, est une augmentation globale de 0,4 % de notre budget, de budget à budget. Hors dépenses sociales, nous sommes à -0,6 %.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. — Je parlais de l'ensemble du mandat, depuis 2015. Pourrons-nous avoir le détail de ces dépenses ?

M. DEZALOS. — Si nous remontons à 2015, il faut introduire les transports.

M. le PRÉSIDENT. — Nous vous donnerons des éléments plus précis. Si vos amis participaient à la commission de refondation, ils auraient tous ces tableaux. M. Lepers, pour conclure, puisque vous aviez demandé la parole. Nous vous écoutons avec impatience.

M. LEPERS. — Merci, Monsieur le Président, je commençais à m'inquiéter. Juste pour revenir, M. Hocquelet, sur les contraintes dont est victime le Département, j'ai l'impression que le discours de vérité sur la situation départementale arrive aujourd'hui, mais j'étais quand même le premier à le dénoncer, depuis quelques années. Je vous rappelle qu'ici, je n'étais pas hué, mais on me traitait de pessimiste. Je me rappelle que les titres de journaux, c'était entre optimisme mesuré et pessimisme chronique. Ce que nous reprochons aujourd'hui, dans votre discours, dans la presse, c'est toujours ce décalage, ce décalage permanent. Et c'est important que vous compreniez pourquoi cela nous agace et pourquoi nous le dénonçons aujourd'hui. C'est très fataliste, nous l'entendons de tous les côtés, que ce soit M. Bilirit, M. Girardi, et ce n'est pas que nous, pour une fois. Ce discours, on voit le rebond, mais imaginez ce que l'on envoie aux Lot-et-Garonnais : d'un côté le rebond, on va revenir en force, et de l'autre côté ce discours assez fataliste. C'est quelque chose qui m'agace particulièrement.

Ensuite, pour le combat sur la ruralité, M. Bilirit, nous serons toujours là. Nous serons toujours là parce que, nous aussi, nous avons la même vision que vous : ce n'est pas normal qu'il y ait des Départements urbains riches et des Départements ruraux où la fiscalité est insupportable. Nous serons toujours derrière vous. Pour la commission, je vous ai entendu, et je ne reviendrai plus dessus parce que c'est quelque chose qui m'agace. En tout cas, dans mon discours, il y avait l'idée de prendre connaissance des choses pour prendre les bonnes décisions sur les résultats du contrôle de gestion et faire un audit de nos politiques. Si c'est cela, le prochain sujet de la commission de refondation, alors nous l'appellerons différemment puisqu'elle est endeuillée aujourd'hui. Là, pas de problème, nous viendrons. Mais c'est une chose que nous avions proposée depuis longtemps. Si nous parlons vraiment de cela, si, pour prendre les bonnes décisions, nous évoquons tous ces sujets, oui, effectivement nous serons là. Enfin, j'aimerais revenir sur ce qui était important dans mon discours. Et là, Monsieur le Président, vous allez sûrement me répondre dans quelques secondes : il s'agit des inquiétudes sur les grands projets.

Quid de nos engagements ? Que va-t-il se passer ? Quel est l'échéancier ? Vous savez, je suis surpris d'être le seul Villeneuvois à réagir dans cette instance, il y en a d'autres dans la salle, comme M. Cassany. Aujourd'hui, je suis inquiet. On sait que, pour le développement du grand Villeneuvois, la RN21, c'est important. J'aimerais bien avoir votre vision là-dessus, pour que ce soit un peu plus clair. Excusez-nous, mais en lisant l'article de presse samedi, effectivement, j'ai été glacé, et je ne suis pas le seul. J'aimerais bien sortir de cet hémicycle en comprenant la situation. Merci, Monsieur le Président.

M. CASSANY. — Je n'ai pas à réagir, j'ai à agir et à préparer les dossiers sur ces infrastructures qui sont importantes pour le Département, mais en les replaçant dans leur contexte. Et je crois que les propos du Président vendredi dernier et de M. Dezalos étaient particulièrement lucides et cohérents, en disant que ce ne sont pas des projets auxquels nous sommes opposés. Mais il y a un contexte qui fait qu'aujourd'hui, le Département va être soumis au fameux contrat de confiance et que donc, si nous ne voulons pas trop dégrader les finances départementales, nous devons contenir nos actions en 45 et 50 millions d'euros.

Dans ce cadre-là, nous devrons réfléchir pour les engagements à venir, des engagements pour le réseau départemental, nos compétences propres, mais aussi pour le projet de budget qui vous sera soumis dans quelques semaines et qui prévoit le maintien des budgets. Je crois qu'il y a même 100 000 € de plus sur l'entretien, la modernisation classique du réseau routier départemental. Il y a des opérations exceptionnelles, qui concernent uniquement le réseau départemental (comme la rocade de Marmande ou le pont du Mas d'Agenais) sur lesquelles des études sont d'ailleurs en cours. Je regrette que le maire de Marmande n'ait pas répondu à la proposition qui avait été faite de participer au financement de ces études, c'est regrettable parce que c'est quand même un élément structurant. Ensuite, il y a une troisième catégorie : les interventions du Département sur des infrastructures qui ne relèvent pas de sa compétence, notamment la RN21 pour l'État et le projet de contournement ouest de l'agglomération d'Agen, avec le barreau et le pont de Camélat. Sur ce dossier, l'État demande aux collectivités locales 40 % de financement. Les travaux pour un premier tronçon de la RN21 ont démarré (le barreau sud de Villeneuve) et devraient être terminés en 2019. Se pose ensuite la question de la réalisation des engagements qui ont été pris par l'État, dans l'actuel contrat de plan, c'est-à-dire la mise en place de ce que l'on appelle les « créneaux » de Monbalen, de Saint-Antoine jusqu'à la sortie sud de la Croix Blanche.

Là, le problème auquel nous sommes confrontés, c'est que les estimations données par l'État ont tendance à exploser. Les contraintes techniques sont avancées, nous sommes en train d'avoir des précisions dessus, parce qu'il est bien évident que l'engagement du Département, comme celui des deux agglomérations, ne pourra être tenu que dans le cadre de ce qui était prévu.

Pour mémoire, les premières estimations de ce tronçon étaient de 30 millions d'euros, elles avaient ensuite été réévaluées à 36 millions d'euros. Nous ne pourrons pas aller au-delà, quelles que soient les indications que nous avons aujourd'hui. Je crois qu'il faudra, lorsque nous aurons discuté avec l'État, réfléchir sur les façons de rester dans cette enveloppe. Est-ce que ce sera forcément deux doubles voies sur tout le linéaire ? Pas nécessairement, si nous voulons rester dans l'enveloppe prévue. Il faudra donc en discuter.

Il y a un deuxième aspect qui est important à mes yeux, en tant que Villeneuvois, c'est la partie qui concerne Artigues, soit le contournement nord de l'agglomération d'Agen. C'est déterminant pour les Villeneuvois et pour le nord du Département, plus important que Camélat. Je le dis clairement, parce que, sur ce dossier, je crois qu'il y a un accord sur la continuité d'un linéaire, mais il y a deux logiques qui sont propres.

D'une part, la logique du Département, qui est celle de désenclaver le nord du département, le nord-est, pour faire la jonction entre les deux principales villes du département, Agen et Villeneuve, où nous devons avoir à peu près 20 000 véhicules par jour. Et puis, il y a une autre logique qui a sa propre cohérence, qui est une logique agenaise, qui prévoit de dévier les flux de circulation d'Agen vers la rive gauche de l'agglomération, avec un nouveau pont. Pour le Villeneuvois, quelqu'un l'a dit tout à l'heure, l'intérêt reste très limité pour une raison très simple, qui est que les habitants du Villeneuvois et du Fumelois, lorsqu'ils veulent prendre l'autoroute pour aller à Bordeaux, ne passent pas par Agen, mais par Aiguillon et Damazan. Donc, déjà, cela élimine une grande partie du trafic. Ceux qui voudront aller à Toulouse n'auront quasiment aucun intérêt à prendre un futur pont de Camélat, un contournement et un nouvel échangeur, puisqu'ils pourront prendre la voie sur berge. Cela leur permettra d'économiser quatre kilomètres de trajet et, en estimation, 60 centimes de péage. Je

n'invente pas ces chiffres, je les ai pris dans le rapport réalisé par Vinci sur l'aménagement de Camélat et de l'échangeur autoroutier.

En tant que vice-président du Département, et en tant qu'élu Villeneuvois, je souhaite que l'État respecte ses engagements sur ce qui est déjà programmé. Il faut rester dans une enveloppe budgétaire, quitte à adapter le type d'aménagement, parce que nous n'avons pas les moyens de tout payer. Je souhaite aussi qu'il fasse ce qui était prévu, c'est-à-dire qu'il s'engage sans tarder sur un autre verrou : le nord de l'agglomération d'Agen et le contournement d'Artigues. Aujourd'hui, tous les usagers qui utilisent cette route voient bien qu'il y a un problème, même si des travaux de chaussée ont été réalisés récemment et dans le bon sens. Voilà la position du Département, qui doit s'adapter à un budget d'investissement du Département qui ne pourra pas dépasser 50 millions d'euros. Encore une fois, le Président a bien fait d'alerter nos concitoyens sur ces contraintes, qui sont réelles.

M. le PRÉSIDENT. — Bien, je vous remercie. Je vais conclure. C'est un débat important, parce que nous traversons une période difficile, pas seulement en Lot-et-Garonne. M. Moga nous avait accompagnés à Paris avec la délégation l'été dernier. Je pense aux Ardennes, par exemple, beaucoup de départements ruraux sont dans la même situation que nous, mais n'ont peut-être pas osé poser les problèmes sur la table comme nous le faisons. Nous disons la vérité.

L'an dernier, la vérité était qu'il fallait 20 millions d'euros pour équilibrer les budgets et que nous ne voulions pas augmenter la fiscalité pour le compte de l'État. L'État nous a obligés à le faire, mais nous nous sommes battus pour ne pas augmenter la fiscalité : c'est cela qu'il faut retenir. Encore une fois, attention, le gel a été repris par la presse et mis en avant, mais j'ai bien expliqué que nous ne décidons pas d'arrêter. Aujourd'hui, nous tirons un signal d'alarme parce que nous n'avons pas les financements, mais nous sommes en phase de préparation à la réalisation pour l'ensemble des grandes infrastructures importantes.

M. Lepers, vous avez rappelé que je vous avais traité de pessimiste. Je suis inquiet parce que, là, nous sommes dans la dépression pure et simple : c'est une vision cauchemardesque que vous avez dressée, franchement. Si vous avez vraiment l'impression de ne servir à rien, M. Lepers, il faut arrêter. Démissionnez, faites autre chose ! Nous avons un budget de 430 millions d'euros, nous réalisons énormément de choses. Nous voudrions en faire beaucoup plus, parce que nous voyons que dans le reste du territoire français, du moins dans les territoires métropolitains, il se passe des choses. Vous voyez des grues partout à Bordeaux. Est-ce normal que nous n'en ayons pas ? Et nous nous battons pour cela, tout simplement.

Nous ne baissons pas les bras, au contraire. Nous disons simplement les choses comme elles sont. Alors c'est vrai que nous sommes souvent précurseurs, puisque dans le combat lancé l'an dernier, tous les Départements ont suivi. Ils reconnaissent notre combat et ils nous disent bravo. Nous n'avons pas obtenu ce que nous souhaitions, mais, comme l'a dit M. Bilirit, j'espère que nous finirons par avoir un aménagement du territoire beaucoup plus équilibré, ainsi qu'un partage plus équitable des richesses au niveau national et territorial.

En ne venant pas à la commission de refondation, vous avez fait le choix de ne pas travailler. Si vous étiez venu, vous n'auriez pas appris dans la presse ce que vous y avez lu samedi. M. Chollet, vous dites aussi que vous n'avez pas su l'an dernier pour les 20 millions…nous en avons parlé en commission de refondation ! Vous n'êtes pas très sérieux et pas très crédibles dans ce domaine, parce que tous ces sujets ont été évoqués devant la commission de refondation, comme nous l'avons toujours fait. Il faut participer aux réunions pour avoir les informations. Vous avez aussi choisi de ne rien proposer. Dans vos quinze ou vingt minutes de discours, je ne vois pas une seule proposition. Je ne vois que des lamentations. Encore une fois, cela altère la portée de votre discours. Vous êtes en opposition et vous êtes là pour critiquer, c'est normal, je reconnais ce rôle sans aucun problème, mais vous ne le jouez pas correctement, pardon de vous le dire de cette manière. En étant dans la litanie, dans les généralités, vous ne jouez pas votre rôle.

Ensuite, je voulais vous dire que je suis étonné que vous découvriez aujourd'hui et dans la presse ce qui est sorti vendredi. Vous étiez présent aux vœux à la Préfecture, me semble-t-il. J'ai fait un discours, j'ai dit exactement les mêmes choses. J'ai bien présenté la situation, avec les difficultés. J'ai dit clairement que si le cadre financier proposé par le pacte de confiance, qui s'appelle désormais le « pacte financier », s'imposait brutalement à un département rural comme le nôtre, nous ne pourrions pas financer certains projets. Et j'ai cité ces projets, c'était en janvier. Aujourd'hui, une polémique monte autour de ce problème, qui me sidère, je vous l'avoue. J'ai tenu ce discours, j'ai répété les mêmes choses lors des vœux au personnel, et aujourd'hui vous semblez découvrir l'eau tiède. Franchement, je ne trouve pas cela très sérieux. Enfin, vous dites que le Département ne sert à rien, or, avec un budget de 430 millions d'euros, M. Lepers, nous générons indirectement des milliers d'emplois dans le milieu des associations d'aide à domicile, dans le milieu des établissements sanitaires et sociaux, dans tous les projets que nous développons. Demandez aux agriculteurs s'il ne sert à rien sur l'irrigation, demandez aux porteurs de projets touristiques si le Département ne sert à rien. Modérez vos propos parce que vous n'apportez pas grand-chose et vous n'aidez pas le Département. M. Chollet, je vous ai trouvé très timide, vous êtes quelqu'un de sérieux et je comprends bien que vous soyez un peu en porte à faux par rapport à la position globale et à la justification de quitter la commission de refondation. Écoutez, je vous laisse bien sûr vos propos, mais votre comportement m'étonne.

J'aimerais terminer sur la tirade de M. Lepers sur la communication, qui est à mourir de rire. Encore une fois, chaque fois que vous évoquez ces questions de communication, M. Lepers, vous vous tirez une balle dans le pied. Il n'y a pas une collectivité en Lot-et-Garonne, j'en suis à peu près sûr, qui a réduit autant que nous les budgets de fonctionnement. Et nous continuons ! Donc vous êtes en train de nous dire que nous sommes particulièrement efficaces à moindre coût. Évoquer une publicité à 3 000 €, dans un budget de 430 millions d'euros, mais vous découvrez le monde, c'est une plaisanterie ! D'ailleurs, regardez ce que font vos amis de l'Agglomération d'Agen, j'ai cru comprendre qu'elle avait un budget communication équivalent à celui du Département, mais elle n'assume pas de compétences sociales comme nous, elle n'assume pas ces difficultés. Le site internet « du 47 dans nos assiettes » a été réalisé en interne et nous a coûté 50 €. Voilà, si vous trouvez à critiquer, je ne sais pas quoi vous dire.

Je voudrais aussi répondre à M. Delbrel. Je partage bien sûr ses regrets à propos de la commission de refondation. Sur le dossier de l'échangeur, qui représente un financement à 6 millions d'euros, et dont je mesure bien l'importance pour l'Agglomération d'Agen, nous verrons bien. Si nous n'arrivions pas à débourser 6 millions d'euros pour un investissement important dans ce département, je pense qu'effectivement, la situation serait très difficile. Je voudrais aussi revenir sur la suppression de la taxe d'habitation, qui va être compensée, pour les communes, par le foncier bâti que l'on va définitivement nous enlever. Je suis membre du comité des finances locales (CFL) à Paris, nous sommes minoritaires et c'est ce qui va être préconisé. Il y a donc de fortes chances que nous perdions la ressource, qui sera certes compensée, mais nous perdrons la seule fiscalité qui nous donnait encore un peu d'autonomie.

Je vais tenir un discours de vérité devant vous : au CFL, je suis obligé de tenir un discours de défense de l'autonomie fiscale des collectivités, et donc du maintien de la taxe foncière. Je dis que je suis obligé, parce que je représente l'Assemblée des Départements de France et que c'est elle qui souhaite le maintien de cette taxe pour l'autonomie fiscale. Mais, mes chers collègues, l'autonomie fiscale est un luxe de riches. Quand vous avez des bases importantes, vous pouvez augmenter votre fiscalité, cela rapporte beaucoup et vos taux ne sont pas très élevés. Mais quand vous êtes pauvres, comme nous le sommes, comme le sont tous les départements ruraux qui sont surimposés, contraints et forcés à l'autonomie fiscale, je préfère une compensation. C'est ce que préconise le Gouvernement, par une fraction de la CSG, qui est un impôt qui a sa dynamique et qui serait une manière de financer juste, puisque tous les Départements recevraient la même source de financement. J'y suis favorable, à la seule condition qu'au moment du transfert, l'État prenne bien en compte la difficulté des Départements ruraux, en nous compensant au-delà de la dépense. Sinon, nous serions perdants. Tout à l'heure, M. Lepers, vous avez évoqué le fait que vous êtes favorable et qu'il faudrait que le RSA soit

recentralisé par l'État : ce n'est pas l'opinion de vos amis de la majorité de l'ADF, qui s'y opposent, et donc ce n'est plus un sujet de discussion avec l'État, parce que la majorité de droite de l'ADF est opposée à cette solution, malheureusement pour moi dans tous les cas. Voilà, mes chers collègues, je crois avoir fait le tour de tout ce qui a été évoqué.

RAPPORT N°8002

DECISION DE COMPLETER LA COMMISSION PERMANENTE SUITE A LA VACANCE DU SIEGE DE M. MOGA

RAPPORTEUR : **M. le PRÉSIDENT**

En l'absence d'autres candidats, M. Perat, sachez que vous êtes élu à la commission permanente.

(*Applaudissements*)

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors des votes des rapports 8001 et 8002 :

- Mme PAILLARES Marylène (a donné pouvoir à Mme Borderie),
- M. MERLY Alain (a donné pouvoir à Mme Ducos).

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE

RAPPORT N°4001

RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Mme GARGOWITSCH. — Ce rapport, c'est la septième année que nous le présentons ici, au sein de l'Assemblée départementale. Les collectivités territoriales à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants doivent présenter préalablement au débat d'orientations budgétaires un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Après ce long moment d'échanges et de débats, j'espère que vous resterez concentrés sur la présentation de ce rapport. Il a pour objectif de recenser les actions transversales, et vous savez combien je tiens à la transversalité dans les commissions, mais aussi de valoriser une cohérence de l'action publique en faveur du développement durable. Il est structuré en deux parties, la première est consacrée aux politiques territoriales, à « l'Agenda 21 », la deuxième est consacrée aux pratiques et activités internes. Maëva présentera toutes les fiches d'action, mais avant, je voudrais revenir sur l'édito.

Lorsque nous l'avons rédigé, la première phrase de ma prise de parole était la transition écologique, désormais considérée comme une priorité nationale. Aujourd'hui, je n'en suis plus très convaincue. Avec ce qui se passe, et notamment le rapport Spinetta, j'ai quelques doutes par rapport à cette priorité nationale. J'ai l'impression un peu viscérale que l'on se donne souvent bonne conscience en citant à tout va le développement durable, l'environnement, etc., mais, finalement, que faisons-nous

vraiment dans les faits ? J'ai peut-être mal compris les rapports, ou je ne comprends pas bien la politique en général, mais en tout cas, ce que je comprends, c'est que ce que je fais en tant que maire et en tant que conseillère départementale, c'est mettre en valeur les actions menées sur le territoire. Cette priorité ne doit pas être qu'idéologique, elle doit être suivie de faits.

Aujourd'hui, nous avons beaucoup parlé du Département, de sa pauvreté, de la situation de déprime, de dépression, ou je ne sais quel autre mot négatif, et je n'aime pas rester sur des positions négatives. J'ai plutôt envie d'honorer les femmes et les hommes qui habitent ce département, qui vivent en Lot-et-Garonne, qui chaque jour se battent, chaque jour innovent, transforment, proposent. Grâce à la commission de développement durable et ses membres — je les remercie tous —, nous avons le plaisir, à chaque fois, de rencontrer des Lot-et-Garonnais qui sont un modèle pour notre territoire. Je pense que le Lot-et-Garonne est riche de cela, de ce côté humain, donc je voulais vraiment mettre l'accent sur cela. M. Girardi l'a très bien fait aussi, et c'est sûr que, financièrement, tout est compliqué. La France a une position compliquée, mais je crois que les Lot-et-Garonnais savent aussi se défendre et se battre pour leurs convictions. L'unité sera notre force. Je vais laisser la parole à Maëva, qui va présenter les fiches d'action. Si vous avez des questions, nous y répondrons ensuite. Je vous remercie.

(Présentation d'un diaporama p. : 43)

Mme Maëva LE JOUBIOUX. — Bonjour à tous. Le rapport annuel développement durable est réalisé pour la septième année consécutive au sein du Conseil départemental, en réponse à la loi Grenelle II. C'est l'occasion de développer un autre regard sur les politiques publiques et le fonctionnement interne du Département, en examinant leur adéquation avec les cinq finalités du développement durable, c'est-à-dire la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement des êtres humains et une dynamique de développement, suivant des modes de production et de consommation responsables. Le Département a aussi une autre obligation réglementaire en matière de développement durable : la réalisation d'un bilan carbone tous les trois ans. Le dernier étant réalisé en 2015, il s'imposera en 2018.

Le développement durable, c'est aussi une démarche volontaire bien ancrée désormais, avec deux documents-cadres qui le structurent dans la collectivité : l'Agenda 21 interne et l'Agenda 21-plan, climat et énergie territoriale (PCET). Nous vous proposons une nouvelle démarche, qui est de mettre à l'honneur une thématique annuelle pour dynamiser les actions, au niveau interne pour les agents, mais aussi dans les collèges, par des manifestations grand public ou un financement spécifique de projet d'association. En 2018, la proposition est de travailler sur le recyclage, au sens large, c'est-à-dire la lutte contre le gaspillage ou encore l'économie circulaire. Une première partie qui est plutôt consacrée à l'Agenda 21 PCET et un petit préambule autour de chiffres clefs.

Le parc de véhicules du Département s'est agrandi du fait de la mutualisation des véhicules des autres directions, afin d'optimiser l'usage et l'entretien. Les kilomètres parcourus ont augmenté. Cependant, les émissions de carbone par kilomètre ont diminué, ce qui s'explique par le renouvellement de ce parc automobile avec des véhicules à la fois plus récents et plus économes et par l'investissement progressif dans des véhicules électriques et hybrides. Cela a permis de conserver des émissions de dioxyde de carbone stables pour l'ensemble du parc automobile mutualisé. Une première action mise à l'honneur en 2017, est en lien avec les sports de nature, puisqu'ils correspondent sur le département à 414 circuits de randonnée, 200 km de voies navigables, plus les loisirs qui y sont associés, ou encore 87 km de voies vertes, des sites d'escalade, des grottes, des parcours de course d'orientation, etc. Les pratiquants sont nombreux. Nous comptons 12 000 licenciés en sports de nature et 15 000 pécheurs, mais nous n'avons pas les chiffres concernant les pratiquants de loisirs ou le tourisme. Pour promouvoir ces sports de nature, le Département a mis en place une commission départementale des espaces, sites et itinéraires (Cdesi), chargée d'établir un Plan départemental. Cette commission a été instaurée en septembre dernier. Son objectif est de concerter les acteurs concernés par les sports de nature, les représentants de sport de sites naturels et les collectivités, pour produire un Plan départemental d'ici 2019, qui permettra d'inscrire des sites et itinéraires, de favoriser leur développement, de concilier les

usages et d'améliorer les relations entre les propriétaires, les gestionnaires de sites naturels et les usagers. L'année 2018 sera donc l'année de la démarche d'un diagnostic transversal, qui prendra en compte l'éducation, le sport, la santé, la préservation environnementale, l'économie, le tourisme, en lien avec les États généraux du tourisme, et l'emploi. Nous pouvons donc dire que c'est une vraie démarche de développement durable, appliquée aux sports de nature.

Une deuxième action concerne cette fois le social, l'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées. Nous l'avons déjà dit, le Lot-et-Garonne a un taux de pauvreté assez élevé, avec 16,6 % des habitants en dessous du seuil de pauvreté, contre un peu plus de 13 % pour la Nouvelle-Aquitaine. Avec également un vieillissement de la population, puisque 30 % de la population est âgée de 60 ans et plus. C'est pourquoi l'accès au logement pour tous est un enjeu fort pour améliorer la prise en charge des personnes défavorisées et le développement d'une offre adaptée. C'est dans cet objectif que l'élaboration du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées a été conduit en 2017, avec une démarche de concertation auprès des acteurs du logement, de l'hébergement, de l'action sanitaire, ainsi que des collectivités territoriales. En tout, 71 acteurs ont été associés à cette démarche. Le plan d'action est aujourd'hui mis en application, avec un suivi particulièrement attentif des actions par la création d'une plateforme en ligne, sur le site internet du Conseil départemental, accessible aux animateurs et aux pilotes des différentes actions du plan.

Enfin, la troisième action concerne l'aménagement numérique. La politique en la matière est particulièrement dynamique. Elle a pour but d'assurer un bon niveau de service à l'ensemble de la population lot-et-garonnaise. Pour cela, le Département s'est engagé dans le déploiement de la fibre optique dans les territoires ruraux, sur 305 communes. Pendant quatre ans, ce projet mobilisera 150 personnes par an, soit 400 000 heures de travail estimées. Les efforts financiers de l'État, de l'Europe, de la Région, du Département et du Syndicat départemental d'électricité et d'énergie permettent de baisser le coût par prise à 45 €. Autrement, le coût aurait été d'environ 2 200 € par prise. La solidarité territoriale joue sur ce point. En parallèle, les efforts se poursuivent sur la mise à disposition de réseaux Wifi haut débit, la couverture en téléphonie ou encore le câblage pour les collèges.

Le développement des infrastructures va également de pair avec un développement des usages, et donc de la formation. Une formation a été mise en place afin de former de la main-d'œuvre qualifiée pour la mise en place de réseaux, mais aussi pour les enseignants de nos collèges.

Mme GARGOWITSCH. — Je veux juste apporter une information sur le numérique. Tout à l'heure, nous parlions des réseaux routiers qui étaient essentiels, mais dans nos zones rurales, nous sommes quand même tous conscients que le réseau virtuel est indispensable pour le développement et la continuité de nos vies en zone rurale. Quand le choix des intercommunautés a été fait, certaines zones très rurales sont restées à l'abandon. Le seul lien qu'il nous reste en tant que petites collectivités, c'est le lien avec le Conseil départemental. C'était important à souligner, merci.

Mme Maëva LE JOUBIOUX — En deuxième partie, je vais présenter le bilan d'action, qui concerne plus particulièrement le fonctionnement interne de notre collectivité. Le développement durable dans la convention éducative est en place depuis quelques années pour faire le lien entre les partenaires de l'éducation que sont les collèges et les différents organismes et associations qui proposent des parcours éducatifs. De très nombreux parcours abordent le développement durable sous différentes formes. Pour l'année 2017-2018, ce ne sont pas moins de 24 246 € de subventions départementales pour la réalisation de parcours en lien avec l'éducation à l'environnement pour un développement durable, 191 classes et 4 640 élèves, tous niveaux confondus. Il y a quatre projets départementaux qui sont proposés aux collèges, en lien avec le développement durable : la semaine de l'eau, la semaine de l'arbre et de la forêt, le projet « Apiscope : à la découverte des insectes pollinisateurs » et le projet « Flore à la loupe ».

Une autre action phare qui s'est bien développée en 2017, c'est le programme « du 47 dans nos assiettes ». C'est un travail de longue haleine, puisqu'il a véritablement débuté en 2012, avec la caractérisation des déchets sur toute la filière de production, en lien avec les équipes de cuisine.

L'objectif était d'améliorer la qualité des produits, de faire des achats plus locaux et de réduire le gaspillage. Le résultat, c'est la diminution de près de 60 % du volume des déchets dans les collèges, représentant un gain de 540 000 € sur les 900 000 €, qui peut être réinvesti pour l'amélioration de la qualité des matières premières, et notamment du bio. Pour mettre en place une politique des achats en adéquation avec le projet, et pour sécuriser les établissements d'un point de vue juridique, un groupement d'achat départemental a vu le jour en 2017. Il est piloté par le Conseil départemental. En 2018, il pourra être élargi aux communes volontaires et regroupera l'ensemble des collèges hors cités scolaires, les communes de Boé, Caudecoste et Barbaste, plus le Conseil départemental pour ses achats en interne. On peut considérer aujourd'hui que 100 % des produits frais sont d'origine locale, puisque ces produits peuvent être produits et commercialisés par des entreprises lot-et-garonnaises directement ou sont produits soit en Lot-et-Garonne, principalement, soit dans un département limitrophe, ou encore commercialisés par une entreprise du Lot-et-Garonne. Cela dépend des filières qui sont mises en place et des possibilités locales. En 2018, ce sera l'occasion de développer de nouvelles filières et de démarrer un travail sur les fruits et légumes de seconde catégorie.

Depuis 2010, le Département développe une gestion différenciée des dépendances routières, ce qui permet de préserver la richesse botanique présente sur le territoire départemental. En 2017, ce travail de suivi est toujours d'actualité, avec une optimisation du Plan intervention fauchage et débroussaillage, notamment au niveau des voies vertes. Il intègre aussi de nouvelles problématiques, comme les espèces invasives, avec par exemple l'Ambroisie qui pose un problème sanitaire au niveau de son pollen qui est allergène. Cette année, 14 agents référents ont été formés à la direction des infrastructures et de la mobilité pour reconnaître et lutter contre l'Ambroisie sur les bords de route. La modernisation du parc de matériel se poursuit également pour respecter les nouvelles normes environnementales et diminuer la pollution. Les techniques d'entretien routier évoluent aussi, avec l'utilisation de produits écoresponsables. Enfin, le bois issu des chantiers (de la coupe des arbres sur les bords de route, ou de l'entretien des berges et des voies vertes) peut désormais être récupéré par des entreprises locales et faire l'objet d'une valorisation sous forme de plaquettes pour les chaufferies industrielles.

Mme GARGOWITSCH. — J'aimerais remercier les agents au service des routes, parce que j'ai été entendue : le broyeur n'est plus utilisé sur les haies au profit du lamier, ce qui préserve les nids. J'aimerais que ce soit fait partout, parce que le broyeur détruit quand même beaucoup.

Mme Maëva LE JOUBIOUX — Le huitième programme des travaux d'économie d'énergie et de mise en accessibilité s'est poursuivi en 2017 au niveau des collèges. La priorité est donnée à l'isolation des bâtiments, afin de réduire significativement les besoins en chauffage, mais aussi à la remise à niveau des chaufferies. Les résultats sont là, puisque, par exemple, au collège Jean Moulin à Marmande, l'économie d'énergie est estimée à 75 % des consommations antérieures, soit une économie annuelle de 60 000 €. Plus modestement, au collège Germillac à Tonneins, les travaux ont permis une économie d'énergie de 1 375 € par an. Au collège Boucheron de Castillonnès, l'économie est estimée à 60 %, soit une économie annuelle de 24 700 €. À Castillonnès, il se développe un réseau de distribution de chaleur, à partir d'une installation de production centralisée. Il alimentera des bâtiments communaux, mais aussi la maison de retraite, la gendarmerie et le collège.

Enfin, le travail se poursuit en 2018, puisque les actions du Département qui vont dans le sens d'un développement durable sont nombreuses. Les perspectives restent vastes pour 2018, avec le recyclage mis à l'honneur, en particulier lors des Assises lot-et-garonnaises de l'éducation à l'environnement et au développement durable, qui auront lieu au printemps. De multiples actions ont eu lieu déjà en janvier, dont la première Semaine du miel, l'arrivée de plus en plus de produits locaux dans les restaurations collectives des collèges, la poursuite des travaux, l'investissement dans la formation pour une gestion verte des infrastructures routières, ou encore le Plan départemental pour le développement des sports de nature. Ceci n'est pas exhaustif. Merci de votre attention.

M. le PRÉSIDENT. — Merci. C'est un rapport qui n'appelle pas de vote. Je vous remercie pour votre travail, Madame la Présidente. Je remercie aussi vos services et votre commission à travers

ce diaporama. Vous avez montré que le développement durable est une préoccupation transversale, qui doit être la préoccupation de chacune des commissions. Merci de ce rappel, parce que, parfois, nous faisons de la valorisation de l'environnement sans le savoir…

L'Assemblée prend acte du rapport.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

RAPPORT N°8003

MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DU DEPARTEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (S.D.I.S.)

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT.- M. Borderie a également été désigné en qualité de suppléant de M. Constans.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

COMMISSION FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

RAPPORT N°9001

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°9002

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote des rapports 8003 – 9001 – 9002 :

- Mme PAILLARES Marylène (a donné pouvoir à Mme Borderie),
- M. MERLY Alain (a donné pouvoir à Mme Ducos).
- M. BARRAL Bernard (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
- M. LACOMBE Nicolas (a donné pouvoir à M. Bilirit)

RAPPORT N°9003

SUIVI DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE NOUVELLE-AQUITAINE SUR LA GESTION DU DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE POUR LES EXERCICES 2010 ET SUIVANTS

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. — En ce qui concerne la recommandation n°13 sur le temps de travail, nous aurions aimé avoir un peu plus d'informations sur les secteurs concernés, l'analyse de l'absentéisme et les actions qui en découlent. Pour la n°14, relative aux régimes indemnitaires, cela aurait été intéressant d'avoir en annexe la délibération pour le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), puisqu'elle est demandée. Enfin, pour la n°15, nous rebondissons sur l'un de vos engagements, Monsieur le Président, d'avoir la note qui concerne l'utilisation des véhicules. Vous vous étiez engagés, je crois que c'était au mois de décembre, à nous la faire passer.

M. le PRÉSIDENT. — Oui, je l'ai demandée aux services, mais je ne l'ai toujours pas reçue et je ne suis pas satisfait, je vous le dis clairement. Je vous remercie pour votre observation. En ce qui concerne l'observation n°13, vous avez les éléments dans le rapport sur le bilan social. Enfin, en ce qui concerne le RIFSEEP, il n'est pas encore en place. Plus nous retardons, et moins nous avons de dépenses supplémentaires, donc nous attendons. Nous en reparlerons. Merci pour vos observations.

L'Assemblée prend acte du rapport.

RAPPORT N°9004

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES NOUVELLE-AQUITAINE RELATIVES AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE D'EXPLOITATION DE LA BASE DE PLEIN AIR DE LE TEMPLE-SUR-LOT - EXERCICES 2009 ET SUIVANTS

Rapporteur : M. le PRÉSIDENT.

L'Assemblée prend acte du rapport.

RAPPORT N°9005

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2018

Rapporteur : M. DEZALOS.

L'Assemblée prend acte du rapport.

Mme DUCOS. — Monsieur le Président, avant d'intervenir sur les motions, j'aurais une dernière question à poser sur le rapport d'orientations budgétaires, en ce qui concerne le chapitre de la page 299 sur l'éducation et l'orientation. Dans ce chapitre, vous parlez du Salon ambition et avenir, en précisant qu'il a eu lieu fin janvier 2018. De mémoire, ce salon existe depuis deux ans. En 2017, il est intervenu sur Marmande. Il permet d'aborder l'orientation des collégiens et le Département prenait en charge le déplacement des élèves de quatrième et troisième. Sauf erreur, ce salon n'a pas eu lieu en janvier 2018. Je pose la question, parce que plusieurs établissements nous signalent que ce salon a été purement et simplement annulé. Quelle en est exactement la raison ? Nous ne l'avons pas évoqué en commission, donc nous étions un peu surpris, sachant qu'il est important, qu'il permet non seulement de découvrir les métiers, mais également d'avoir une connaissance de tous les établissements scolaires sur le département et des offres professionnelles qui sont offertes. Nous aimerions savoir ce qu'il en est et quelle est sa poursuite, parce qu'il serait important de savoir s'il est annulé ou reporté.

M. le PRÉSIDENT. — Je demande au Directeur général adjoint des solidarités territoriales, éducatives et sportives de répondre, car je méconnais le sujet.

M. DAULHAC. — Bonjour à tous. Le comité de pilotage, sous la bannière de l'Inspecteur d'Académie, nous a informés de la décision de reporter ce salon à l'automne 2018. Effectivement, dans le cadre des orientations budgétaires, le volet budgétaire est prévu pour l'année 2018. Cette dépense sera proposée et inscrite au BP de 2018, mais pour des raisons d'organisation, propres à l'Inspection d'Académie, à l'Inspectrice de l'Éducation nationale en charge de l'orientation, il est reporté à l'automne. Il y a eu quelques défections, d'une part sur le lieu et d'autre part sur les intervenants et les financements de la Région, qui étaient cofinanceurs à travers l'apprentissage. La Région était fortement engagée, mais il semblerait qu'il y avait aussi un arbitrage au niveau régional. Le comité de pilotage a donc souhaité le reporter, mais cela n'a pas encore fait l'objet d'informations en commission, en effet, parce que cette information vient de nous parvenir.

Mme DUCOS. — Nous voulions savoir si l'annulation était due à des raisons budgétaires, parce que cette compétence est absolument indispensable à maintenir, et surtout pour l'apprentissage.

M. DAULHAC. — Une petite remarque : lors de certains conseils d'administration, des organisations professionnelles de professeurs ont fait remonter le fait que cela relevait de la responsabilité du Département…ce qui est faux. Je précise que ce n'est pas imputable au Département. Dans les présentations et dans la préparation budgétaire, cela apparaîtra : le Département a bien prévu, sous respect du vote du budget primitif le 6 avril, d'inscrire cette dépense au cours de l'année 2018. Il devrait la soutenir.

M. le PRÉSIDENT. — Je vous remercie, nous passons donc à la présentation des motions.

La motion n°1 déposée par Mme Gargowitsch et M. Borie au nom du groupe de la Majorité départementale est relative au rapport Spinetta sur l'avenir du transport ferroviaire. S'il devait s'appliquer, ce rapport a de quoi nous rendre pessimistes, en termes d'aménagement du territoire. La motion est adoptée à l'unanimité.

La motion n°2 déposée par les conseillers départementaux du groupe « L'Avenir Ensemble » concerne la décision du Gouvernement d'abaisser à 80 km/h la limitation de vitesse sur les routes secondaires. C'est un sujet qui fait vraiment débat. Je laisserai donc la liberté de vote.

Personnellement, je ne suis pas favorable à la motion, parce que les questions de sécurité sont importantes. Nous avons une addiction à la conduite nerveuse dans ce pays, qui est sidérante. Lorsque que l'on se déplace dans les pays anglo-saxons et en particulier aux États-Unis, les distances sont beaucoup plus vastes qu'ici, les autoroutes beaucoup plus larges, et les gens, c'est culturel, ont intégré un comportement au volant que nous qualifierions ici de « tortue ». Il y a très peu de feux tricolores, sauf sur les grands axes. Mais les carrefours ont quatre stops aux États-Unis. Il y a longtemps, je me suis fait surprendre. J'étais jeune, je faisais un séjour aux États-Unis, je conduisais et je n'avais pas été préparé. J'arrive à un carrefour avec quatre stops ; des voitures arrivaient en face, sur les côtés, et je ne savais pas quoi faire. Et comme les gens s'arrêtaient, en bon Français, j'ai mis la première et je suis passé devant tout le monde. Je n'ai pas attendu, parce que je ne savais pas.

Je vous raconte cette anecdote parce que, dans ce pays, les gens s'arrêtent au stop et laissent passer le premier qui est arrivé. Les jeunes sont formés à conduire très lentement, il y a donc beaucoup moins d'accidents que chez nous. C'est une contrainte supplémentaire, je le conçois, et dans l'espace rural où nous utilisons beaucoup plus les véhicules motorisés que les transports en commun, je comprends bien les artisans qui râlent sur le terrain. J'ai du mal à m'opposer à ce type de mesures.

M. HOCQUELET. — Ma remarque a été rédigée avant le début du débat. J'aurais aimé qu'il y ait un chapitre, dans les items, qui attire l'attention sur l'état des routes, surtout les départementales. Nous sommes bien d'accord que la vitesse est un facteur, mais ce n'est pas le seul. Certains secteurs mériteraient d'être limités à 80 km/h. Bien sûr qu'il y a des tronçons qu'il faut limiter et d'autres qui, raisonnablement, peuvent rester à 90 km/h. Cela nécessite des investissements. Il serait bien que l'État le prenne en compte et qu'avant de limiter comme cela les vitesses, nous réglions les problèmes routiers que nous avons ici, comme dans d'autres départements, les « points noirs », les zones accidentogènes.

Mme BORDERIE. — Je n'ai pas d'avis tranché sur le sujet. Par contre, sur la forme, il y a deux choses qui me gênent. Dans le troisième paragraphe, vous mettez au même niveau la décision de limitation de vitesse et l'augmentation du tarif : je ne trouve pas cela très heureux. Dans le quatrième, vous utilisez le verbe « handicaper ». Les mots ont un sens et je trouve cela très gênant, parce qu'il y a des Lot-et-Garonnais qui se retrouvent aujourd'hui en situation de handicap à cause d'un choc, d'un excès de vitesse. Je souhaiterais donc que vous remplaciez ce verbe.

M. GIRARDI. — Président, moi je voterai cette motion, dans la mesure où je pense que l'on parle des vitesses de 80 ou 90 km/h. Nous ne parlons pas de ceux qui, sur une route limitée à 90 km/h, roulent à 130 km/h. Nous parlons de vitesses limitées. Les études qui ont été faites jusqu'à aujourd'hui n'ont jamais prouvé qu'en passant de 90 km/h à 80 km/h, le problème d'accident dangereux, voire mortel, serait résolu. Il y a même un essai qui a été fait dans un département, cela a été rendu public il y a quelques jours, où l'on a limité à 80 km/h et, pendant cette période d'expérimentation, il y a eu plus d'accidents. C'est un constat. Je ne vais pas jusqu'à dire que c'est parce que c'est passé de 90 km/h à 80 km/h qu'il y a plus d'accidents, mais tout de même. A priori, la démonstration n'est donc pas faite qu'en passant de 90 km/h à 80 km/h, le problème soit résolu. Je crains d'ailleurs qu'il y ait d'autres motivations derrière cette baisse de vitesse, car cela va rapporter à l'État.

M. le PRÉSIDENT. — Je ne suis pas sûr que ce soit la motivation essentielle : le produit des amendes n'équilibre pas le budget de l'État. Loin de là.

M. DELBREL. — Pour corroborer les propos de M. Girardi, j'ajouterai que le Danemark était passé à 80 km/h et qu'il revient maintenant à 90 km/h, suite à des résultats tangibles, à des chiffres qui démontrent que la baisse de limitation n'a pas fait baisser le nombre de blessés ou de tués sur la route, malheureusement. Nous voterons donc cette motion.

M. le PRÉSIDENT. — Chacun a son avis sur ce dossier, donc je dis « liberté de vote ».

La motion est adoptée avec l'amendement proposé.
Pour : 37
Contre : 2 (MM. Camani, Costes)
Abstention : 3 (Mmes Borderie, Haure-Trochon, M. Calmette)

La séance est levée à 12 h 20.

MOTION n° 1

Déposée par Sophie Gargowitsch et Daniel Borie au nom du groupe de la Majorité départementale
Relative au rapport Spinetta sur l'avenir du transport ferroviaire

Le 15 février dernier, le Premier ministre Édouard Philippe recevait le rapport de la mission confiée à M. Jean-Cyril Spinetta portant sur une refondation de notre modèle de transport ferroviaire.

M. Jean-Cyril Spinetta formule 43 propositions, portant sur trois principaux volets : la place du transport ferroviaire dans les mobilités, l'équilibre de son modèle économique et les conditions de réussite de son ouverture à la concurrence.

* Considérant que ce rapport, s'il était mis en œuvre en l'état, se traduirait par la suppression de la ligne Agen-Périgueux ;

* Considérant l'importance de la ligne Agen-Périgueux pour les habitants du Fumélois et du Pennois ;

* Considérant l'intérêt particulier que revêt cette ligne pour les étudiants du Fumélois et du Pennois poursuivant leurs études à Agen, ainsi que les salariés y travaillant ;

* Considérant que cette ligne place le Fumélois à 35 mn de la ligne TGV, contre 1 heure en voiture ;

* Considérant qu'il s'agit d'un enjeu majeur de désenclavement du Fumélois et du Pennois ;

Le Conseil départemental, réuni en session le 26 février 2018

- S'inquiète, s'il était appliqué en l'état, des conséquences du rapport Spinetta portant refondation du transport ferroviaire sur la ligne Agen-Périgueux ;

- Affirme la nécessité de maintien de la ligne au regard de l'aménagement du territoire ;

- S'oppose à toute éventualité de fermeture de cette ligne, en demandant instamment à l'État de reconsidérer l'impact de ce rapport.

Adoptée à l'unanimité

MOTION N° 2

Déposée par les Conseillers départementaux du groupe « L'Avenir Ensemble »
Relative à la décision du Gouvernement d'abaisser à 80KMS/H la limitation de vitesse sur les routes secondaires
(version initiale)

Lors du comité interministériel de la Sécurité Routière du 9 janvier dernier, le Premier Ministre a annoncé sa volonté d'abaisser la limitation de vitesse sur les routes secondaires de 90km/h à 80 km/h, avec application au 1er juillet 2018. Une telle décision apparaît comme un nouveau coup porté aux territoires ruraux.

Si chacun comprend la volonté du Gouvernement de garantir une sécurité toujours plus importante sur les routes, une telle mesure reste inacceptable. En effet, cette disposition, si elle est maintenue en l'état, renforcera la fracture qui existe déjà entre les territoires urbains et les territoires ruraux du pays.

Les automobilistes ont déjà eu à encaisser la hausse du prix du gasoil et de l'essence en début d'année 2018, ils ne pourront digérer une limitation supplémentaire de vitesse alors que leur seul moyen de locomotion, contrairement aux territoires urbains, est la voiture.

Enfin, cette décision, qui ignore les résultats de l'expérimentation menée depuis deux ans dans ce domaine, aura pour seule conséquence d'handicaper la vie des habitants des territoires ruraux, sans que des résultats en termes de sécurité routière ne soient garantis.

Aussi les Conseillers départementaux de Lot-et-Garonne, réunis en session plénière :

- REGRETTENT que cette décision n'ait pas fait l'objet d'une concertation avec les Départements, collectivités en charge de la majeure partie du réseau de routes secondaires en France ;

- DEMANDENT au Premier Ministre d'entendre leurs arguments et de renoncer à l'application de cette mesure discriminatoire pour les territoires ruraux ;

- DEMANDENT au Gouvernement de lancer une véritable réflexion, plus globale, pour déterminer les mesures qui garantiront la sécurité routière dans l'ensemble du pays sans créer une France à deux vitesses ;

- REAFFIRMENT, plus généralement, leur engagement pour la défense des territoires ruraux, qui malheureusement se sentent toujours plus abandonnés ;

- DEMANDENT, à l'instar du Département de la Corrèze, l'autorisation d'expérimenter sur son territoire le maintien de la limitation de vitesse à 90 km/h sur les routes départementales.

A ***fait l'objet d'un amendement – (cf. page suivante)***

MOTION N° 2 AMENDÉE

Relative à la décision du Gouvernement d'abaisser à 80KMS/H la limitation de vitesse sur les routes secondaires

Lors du comité interministériel de la Sécurité Routière du 9 janvier dernier, le Premier Ministre a annoncé sa volonté d'abaisser la limitation de vitesse sur les routes secondaires de 90km/h à 80 km/h, avec application au 1er juillet 2018. Une telle décision apparaît comme un nouveau coup porté aux territoires ruraux.

Si chacun comprend la volonté du Gouvernement de garantir une sécurité toujours plus importante sur les routes, une telle mesure reste inacceptable. En effet, cette disposition, si elle est maintenue en l'état, renforcera la fracture qui existe déjà entre les territoires urbains et les territoires ruraux du pays.

Les automobilistes ont déjà eu à encaisser la hausse du prix du gasoil et de l'essence en début d'année 2018, ils ne pourront digérer une limitation supplémentaire de vitesse alors que leur seul moyen de locomotion, contrairement aux territoires urbains, est la voiture.

Enfin, cette décision, qui ignore les résultats de l'expérimentation menée depuis deux ans dans ce domaine, aura pour seule conséquence de pénaliser la vie des habitants des territoires ruraux, sans que des résultats en termes de sécurité routière ne soient garantis.

Aussi les Conseillers départementaux de Lot-et-Garonne, réunis en session plénière :

- REGRETTENT que cette décision n'ait pas fait l'objet d'une concertation avec les Départements, collectivités en charge de la majeure partie du réseau de routes secondaires en France ;
- DEMANDENT au Premier Ministre d'entendre leurs arguments et de renoncer à l'application de cette mesure discriminatoire pour les territoires ruraux ;
- DEMANDENT au Gouvernement de lancer une véritable réflexion, plus globale, pour déterminer les mesures qui garantiront la sécurité routière dans l'ensemble du pays sans créer une France à deux vitesses ;
- REAFFIRMENT, plus généralement, leur engagement pour la défense des territoires ruraux, qui malheureusement se sentent toujours plus abandonnés ;
- DEMANDENT, à l'instar du Département de la Corrèze, l'autorisation d'expérimenter sur son territoire le maintien de la limitation de vitesse à 90 km/h sur les routes départementales. »

Version amendée et adoptée.
Pour : 37
Contre : 2 (M. Camani, M. Costes)
Abstention : 3 (Mme Borderie, Mme Haure-Trochon, M. Calmette)

Diaporama n°1 – cf. rapport 9005

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Débat d'orientations budgétaires 2018

Réunion du 26 février 2018

1 E/direction/directeur/dob www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le pilotage du cadrage financier : la contractualisation

- Le pilotage financier de la nouvelle trajectoire est assuré par un dispositif de contractualisation avec les principales collectivités territoriales et intercommunalités.
  Le principe de ce dispositif et les règles relatives à la contractualisation sont exposés à l'article 29 de la LPFP.

  - La mise en œuvre de ce mécanisme découle de la volonté de développer une relation de confiance avec les collectivités,
  - Le respect des dispositions contractuelles sera assuré par un mécanisme de reprise financière *(ponction par l'Etat sur les recettes fiscales locales en cas du non-respect de la trajectoire définie)*.

2 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les règles relatives à la contractualisation

Qui contractualise ?

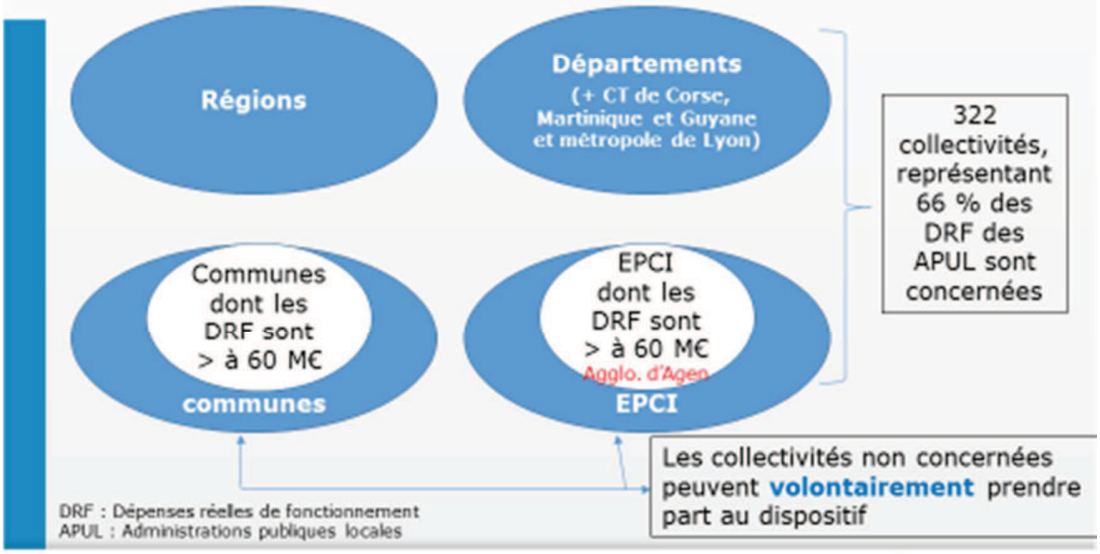

DRF : Dépenses réelles de fonctionnement
APUL : Administrations publiques locales

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les règles relatives à la contractualisation

Le contenu des contrats

Chaque collectivité signe avec le représentant de l'État dans le département un contrat, qui fixe :

- Un niveau maximal annuel des dépenses réelles de fonctionnement auquel la collectivité s 'engage chaque année; niveau déterminé « sur la base » du taux de croissance annuel fixé à 1,2 %
- Un objectif de réduction du besoin de financement
- Une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement pour les collectivités dont la capacité de désendettement est supérieure au plafond national de référence.

Seul l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement donne lieu à une « reprise financière » s'il n'est pas respecté, avec un retraitement des AIS pour leur part de croissance > à 2 % afin de tenir compte de la dynamique induite par ce type de dépense.

AIS : Allocations individuelles de solidarité

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les règles relatives à la contractualisation

Modulation du plafond des DRF en fonction des caractéristiques de la collectivité

L'article 29 définit les dispositions relatives à la modulation du taux d'évolution de 1,2 %, à la hausse ou à la baisse, selon 3 critères dans la limite de 0,15 point par critère.

Aussi, l'objectif indiqué dans le contrat peut être au plus modulé de 0,45 point, à la hausse ou à la baisse, en fonction :
- de l'évolution de la population annuelle,
- du revenu moyen par habitant,
- de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2014 et 2016.

5 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Lot-et-Garonne, un rétablissement de l'épargne brute

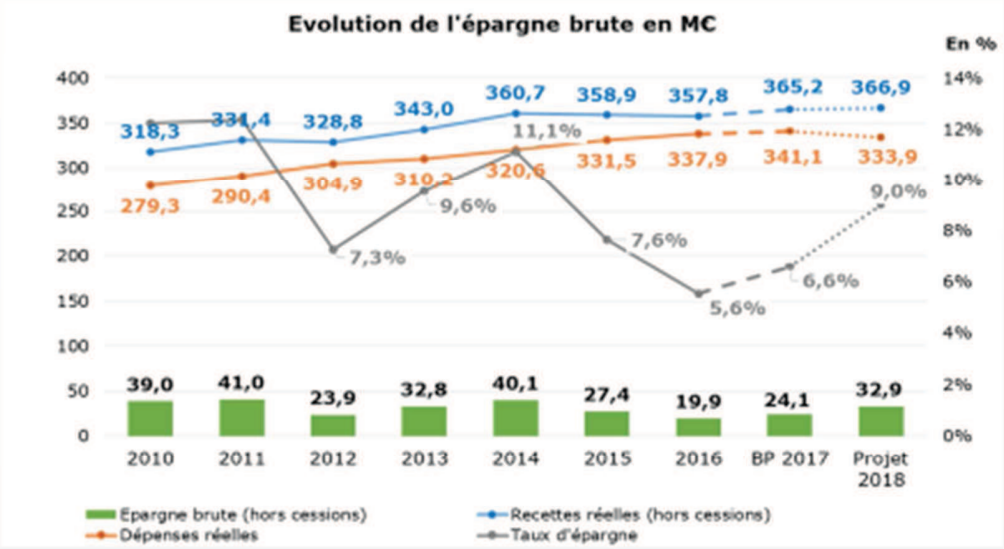

	2015	2016	2017	2018
Taux d'épargne brute*	7,60%	5,60%	6,60%	9,00%

6 * (Epargne / recettes réelles de fonctionnement) www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Evolution des dépenses

A Périmètre constant (neutralisation de la compétence transport)

En Millions d'€

	BP 2017	BP 2018	Evolution
Fonctionnement			
Dépenses	332,4	333,9	0,45%
Dont			
AIS	106,4	108,4	1,9%
MNA	4,9	5,6	14,3%
Dépenses hors AIS et MNA	**221,1**	**219,9**	**-0,54%**

Investissement		
Dépenses	94,3	74,8
LGV	20,9	2,5
Remboursement de dette	21,0	22,6
Dépenses réelles	**52,4**	**49,7**

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

MAINTENIR NOTRE INVESTISSEMENT EST

TRÈS COMPLEXE SANS RENONCER À

DES PROJETS PORTÉS PAR OU AVEC L'ETAT

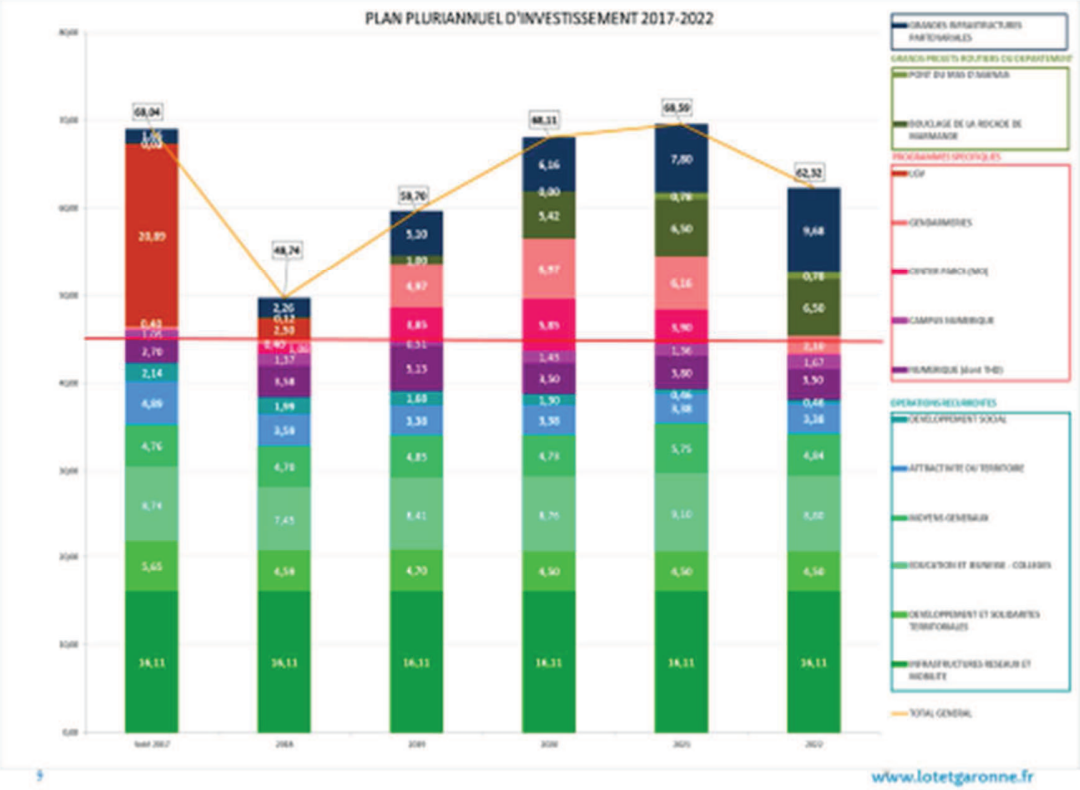
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2017-2022
www.lotetgaronne.fr

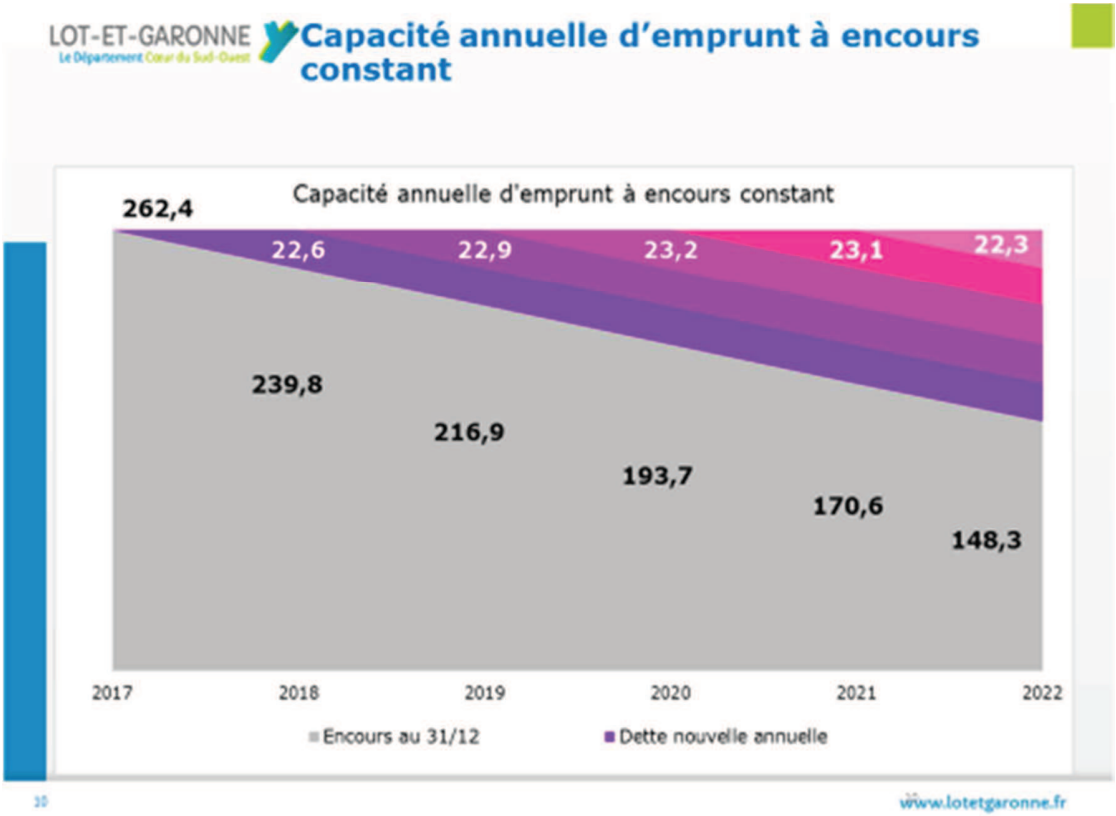
LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest
Capacité annuelle d'emprunt à encours constant
Capacité annuelle d'emprunt à encours constant
262,4
22,6
22,9
23,2
23,1
22,3
239,8
216,9
193,7
170,6
148,3
2017
2018
2019
2020
2021
2022
Encours au 31/12
Dette nouvelle annuelle
www.lotetgaronne.fr

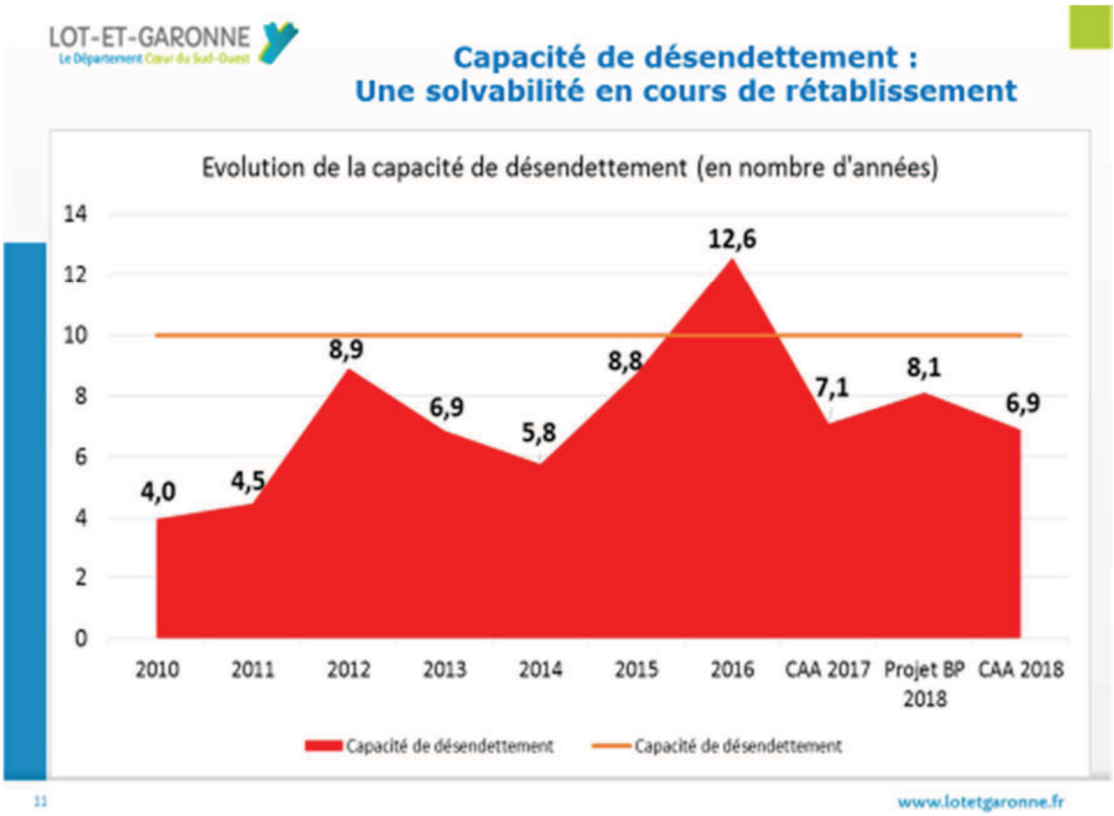
LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest
Capacité de désendettement :
Une solvabilité en cours de rétablissement
Evolution de la capacité de désendettement (en nombre d'années)
14
12
10
8
6
4
2
0
4,0
4,5
8,9
6,9
5,8
8,8
12,6
7,1
8,1
6,9
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
CAA 2017
Projet BP 2018
CAA 2018
Capacité de désendettement
Capacité de désendettement
11
www.lotetgaronne.fr

Diaporama n° 2 – cf. rapport 4001

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable 2017

1

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Présentation du rapport annuel

- 7ème rapport annuel de développement durable
- Publication obligatoire depuis 2010, suite à la loi Grenelle II
- Deux programmes d'action cadre :
  - Agenda 21 interne, adopté en 2010
  - Agenda 21-PCET, adopté en 2012.
- Dernier Bilan carbone de la collectivité effectué en 2015 : actualisation à faire en 2018 (tous les 3 ans).
- Proposition de mettre à l'honneur une thématique annuelle : 2018, année du « Recyclage »
  - actions internes pour les agents du Département et dans les collèges,
  - manifestations grand public et scolaires,
  - financement de projets d'associations…

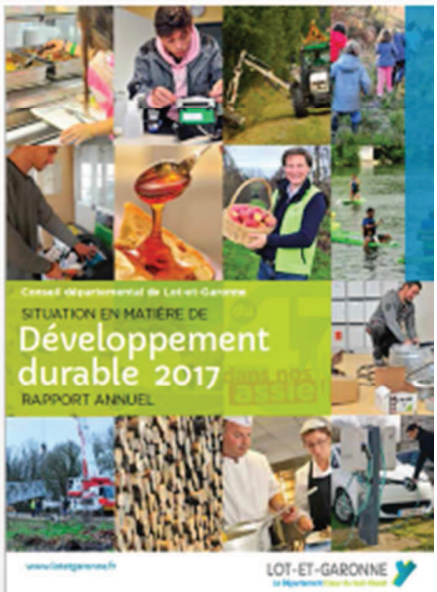

2

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

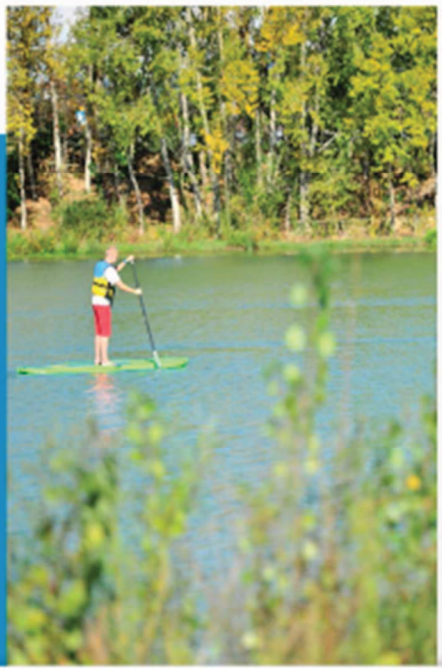

Agenda 21 Plan Climat énergie territorial

3

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Chiffres clés – véhicules électriques

- 167 tonnes de CO_2 émises par le parc automobile du Département, (assez stable depuis 2011).
- Augmentation des km parcourus mais baisse des émissions de CO_2/km
  - Renouvellement important du parc automobile
  - Investissement progressif dans les véhicules électriques depuis 2012 (3 véhicules électriques aujourd'hui), 6 vélos électriques.
  - Achat de véhicules hybrides (4)

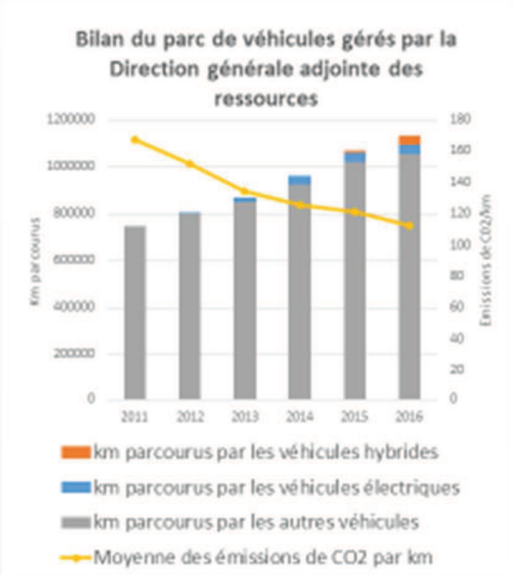

4

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Développer les sports de nature

- Nombreux pratiquants de sport de nature en Lot-et-Garonne (12 000 licenciés, 15 000 pêcheurs etc.)
- Mise en place d'une commission départementale des espaces, sites et itinéraires (Cdesi) chargée d'établir un Plan départemental (Pdesi).
  - Inscription de sites et itinéraires relatifs aux sports de nature au Pdesi
  - Conciliation d'usages
  - Amélioration des relations entre propriétaires, les gestionnaires et les exploitants d'espaces naturels.
- En 2017/2018 : démarche de diagnostic préalable auprès des pratiquants, des responsables de site nature, les comités de sport scolaire…

En novembre 2017, 62 Cdesi ont été constituées en France.

5 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Faciliter l'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées

16,6 % des habitants du 47 en dessous du seuil pauvreté

- Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2017-2022 :
  - démarche de concertation auprès des acteurs du logement, de l'hébergement, de l'action sanitaire, ainsi que des collectivités territoriales.
  - Six réunions ont eu lieu sur chaque arrondissement du département et 71 acteurs (collectivités, organismes, associations, etc.) se sont associés à cette démarche.
  - Le PDALHPD s'articule autour de 6 axes stratégiques, déclinés en 23 actions.
- Animation active, avec la mise en place d'une équipe d'animation du Plan, et d'une plate-forme d'échanges mise en ligne sur le site Internet du Conseil départemental.

6 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

L'aménagement numérique

150 personnes mobilisés par an soit 400 000 h de travail pour le déploiement de la fibre.

- **Développement des infrastructures numériques** afin d'offrir à tous les lot-et-garonnais des services numériques de qualité
  - déploiement de la fibre optique,
    - *Marché public signé en 2017 pour 4 ans : pour rendre raccordable 37 000 foyers à la fibre.*
    - *Plus de la moitié des foyers seront raccordés d'ici 2020.*
  - réseau Wifi Haut Débit,
  - couverture en téléphonie;
  - amélioration du câblage des collèges…

- **Développement des usages du numérique**
  - formation d'une main d'œuvre nécessaire à la construction du réseau de fibre optique
  - formations dans le cadre de Campus numérique;
  - formation des enseignants à l'usage du numérique…

7 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Agenda 21 interne

8 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le développement durable dans la convention éducative: chiffres clés

- **Pour l'année 2017-2018 :**

  - **24 246 € de subventions départementales pour la réalisation de parcours en lien avec l'éducation à l'environnement pour un développement durable**
  - **191 classes**
  - **4 640 élèves, tous niveaux confondus**
  - **Plus de 25 partenaires associatifs impliqués**

- 4 projets départementaux proposés : Semaine de l'eau, Semaine de l'arbre et de la forêt, « Apiscope : à la découverte des insectes pollinisateurs » et Flore à la loupe

9 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Du 47 dans nos assiettes : pour une alimentation locale et de qualité

du 47 dans nos assiettes LOT-ET-GARONNE

- Mise en place d'un groupement d'achat départemental en 2017
- Des produits d'origine lot-et-garonnaise lors du marché 2017:
  - yaourts bio, viande bovine fraîche, poissons frais, produits laitiers, volailles fraîches, veau frais et fruits et légumes standards et bio.
- Pour 2018, il s'agit de conforter cet approvisionnement tout en s'ouvrant à de nouvelles filières :
  - farine bio, miel, pomme de terre 4e gamme, kiwi, etc.

Marché 2018 :
100 % des produits frais d'origine locale

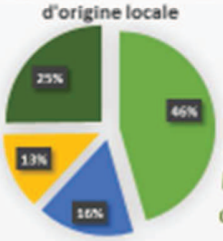

100% des produits frais en approvisionnement local et circuits courts

- Producteurs et entreprises Lot-et-Garonne (bœuf, porc, truite fraîche, yaourts bio, fruits et légumes bio et traditionnels, kiwi bio, pomme de terre 4e gamme, farine bio, miel)
- Producteurs principalement en Lot-et-Garonne et entreprises situées dans départements limitrophes 40, 24, 33 (volailles et œufs labels)
- Producteurs Sud-Ouest et entreprises situées dans un département limitrophe 40, 24, 33 (agneau, bœuf bio, veau)
- Entreprises situées en Lot-et-Garonne (poissons frais, produits laitiers)

10 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le suivi environnemental des infrastructures routières

En 2017, 14 référents formés dans les unités départementales ou au siège de la DIM.

- Optimisation du Plan intervention fauchage et débroussaillage
- Gestion des espèces exotiques envahissantes (Ambroisie, Renouée du Japon, Sorgho d'Alep).

Formation des agents pour la reconnaissance et la lutte contre l'Ambroisie

Bois issu des chantiers récupéré pour être valorisé en plaquettes pour chaufferies industrielles

- modernisation du parc de matériel et des techniques d'entretien routier
- Récupération du bois issu des chantiers par des entreprises locales pour faire l'objet d'une valorisation sous forme de plaquettes à destination de chaufferies industrielles.

11 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

La rénovation énergétique des bâtiments se poursuit

- 8e programme de travaux d'économies d'énergie et de mise en accessibilité se poursuit :
  - **Collège Jean-Moulin à Marmande** : réalisation du système de chauffage par géothermie, isolation thermique extérieure des murs, remplacement des menuiseries, ventilation double flux... — Economie annuelle de 60 000 €
  - **Collège Germillac à Tonneins** (rénovation du bâtiment administratif et des logements de fonction) : isolation thermique extérieure des murs, remplacement des menuiseries, production eau chaude sanitaire solaire, etc. — Economie annuelle de 1 375 €
  - **Collège Boucheron à Castillonnès** : isolation thermique extérieure des murs, remplacement des menuiseries et raccordement de l'établissement au réseau de chaleur énergie bois. Ce réseau, porté par le SDEE 47, est programmé pour 2018/2019. — Economie annuelle de 24 700 €

12 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Perspectives 2018

- Le recyclage mis l'honneur, en particulier lors des Assises lot-et-garonnaises de l'éducation à l'environnement et au développement durable
- De multiples actions pour la 1re Semaine du miel en Lot-et-Garonne
- De plus en plus de produits locaux dans la restauration collective des collèges
- Des travaux pour consommer moins d'énergie dans les bâtiments
- Investissements et formation pour une gestion « verte » des infrastructures routières
- Un plan départemental pour le développement des sports de nature

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Merci de votre attention

LISTE EMARGEMENT

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 FEVRIER 2018

M. BARRAL Bernard	Mme BESSON Séverine	M. BILIRIT Jacques	M. BOCQUET Christophe	M. BORDERIE Jacques	Mme BORDERIE Sophie	M. BORIE Daniel
Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence	Mme BRICARD Nathalie	M. CALMETTE Marcel	Mme CAMBOURNAC Louise	M. CASSANY Patrick	M. CHOLLET Pierre	M. CONSTANS Rémi
M. COSTES Pierre	M. DELBREL Christian	M. DEZALOS Christian	Mme DHELIAS Danièle	M. DREUIL Jean	Mme DUCOS Laurence	Mme GARGOWITSCH Sophie
M. GIRARDI Raymond	Mme GONZATO-ROQUES Christine	Mme HAURE-TROCHON Caroline	M. HOCQUELET Joël	Mme JOFFROY Catherine	Mme KHERKHACH Baya	M. LACOMBE Nicolas

Mme LALAURIE Line	Mme LAMY Laurence	Mme LAURENT Françoise	M. LEPERS Guillaume	Mme MAILLOU Emilie	M. MASSET Michel	M. MERLY Alain Abst.
Mme PAILLARES Marylène Abste	M. PERAT Michel	Mme SALLES Marie-France	Mme SUPPI Patricia	Mme TONIN Valérie	Mme VIDAL Hélène	M. CAMANI Pierre Président du Conseil départemental

Approbation des débats de la session du 26 février 2018

Fait le 22 JUIN 2018

Le Président du Conseil départemental,

Pierre CAMANI

La Secrétaire de séance,

Clémence BRANDOLIN-ROBERT

Imprimé en Juin 2018
Dépôt légal – Juin 2018

Certifié conforme :

Le Président du Conseil départemental,

Pierre CAMANI